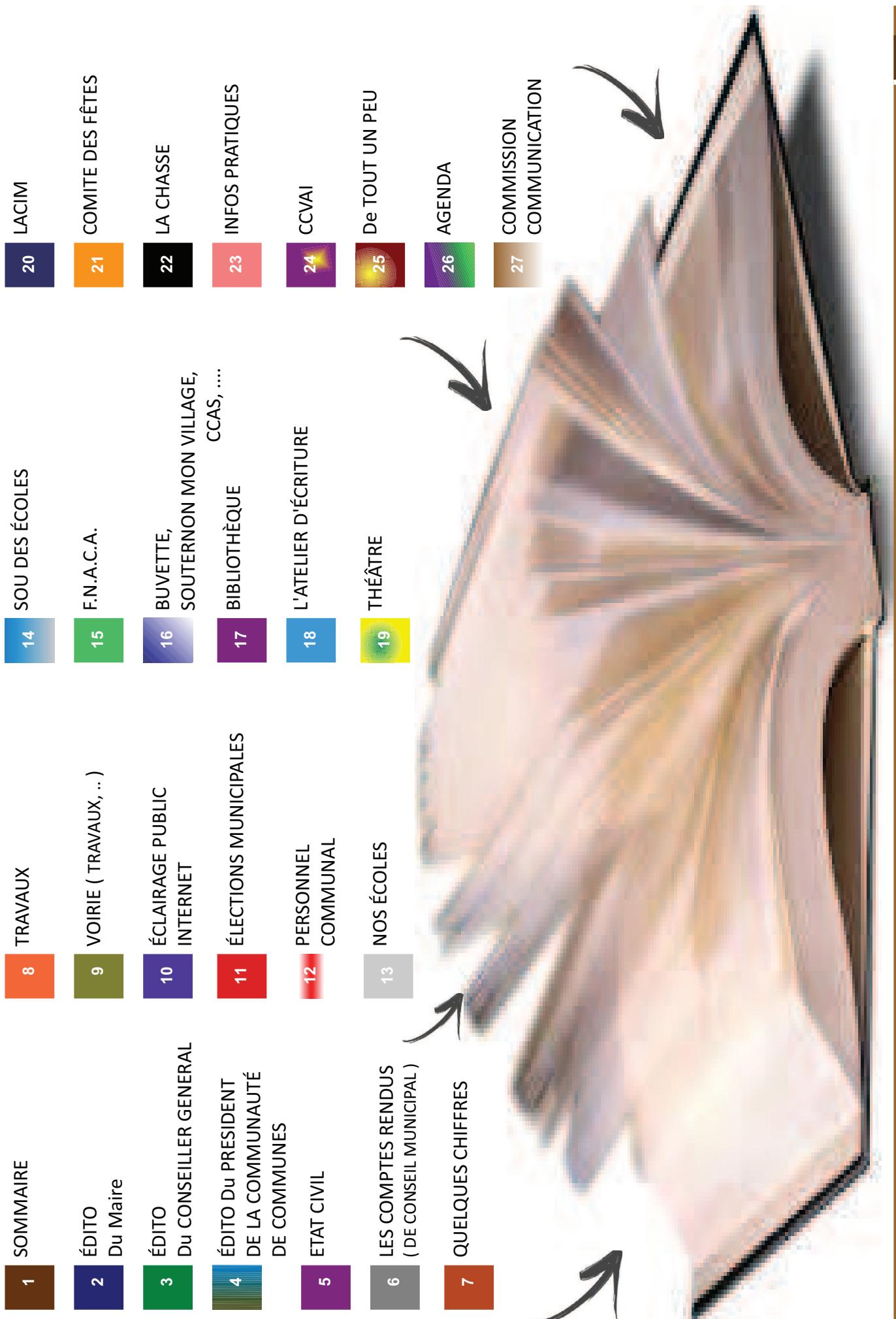




2015

Accès à l'eau :

Souteron
Bulletin municipal



1 SOMMAIRE

2 ÉDITO
Du Maire

3 ÉDITO
Du CONSEILLER GENERAL
4 ÉDITO Du PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
5 ETAT CIVIL

6 LES COMPTES RENDUS
(DE CONSEIL MUNICIPAL)
7 QUELQUES CHIFFRES

8 TRAVAUX

9 VOIRIE (TRAVAUX, ..)

10 ÉCLAIRAGE PUBLIC
INTERNET

11 ÉLECTIONS MUNICIPALES

12 PERSONNEL
COMMUNAL

13 NOS ÉCOLES

14 SOU DES ÉCOLES

15 F.N.A.C.A.

16 BUVETTE,
SOUTERNON MON VILLAGE,

17 BIBLIOTHÈQUE
CCAS, ...

18 L'ATELIER D'ÉCRITURE

19 THÉÂTRE

20 LACIM

21 COMITE DES FÊTES

22 LA CHASSE

23 INFOS PRATIQUES

24 CCVAL

25 De TOUT UN PEU

26 AGENDA

27 COMMISSION
COMMUNICATION

Chère Souternoise, Cher Souternois,

A l'aube de cette nouvelle année 2015 et au nom de tous mes collègues, je suis heureux de vous présenter mes vœux les plus chaleureux de Santé, réussite dans vos projets, joies nombreuses, spécialement dans vos familles, et plus globalement de Bonheur.

L'année 2014 a été « compliquée » au plan électoral local avec les municipales de mars, des démissions et des élections complémentaires en fin d'année. A neuf membres et fort de sa bonne volonté et de ses différences, votre nouveau Conseil municipal est cependant résolu à travailler dans l'intérêt général et prêt à relever les nombreux défis qui se posent à notre commune, à commencer par celui-même de son existence : une collectivité comme la nôtre, très étendue, très (trop ?) peu peuplée, aux moyens faméliques, ne devrait-elle pas fusionner avec d'autres pour constituer un ensemble plus important, et donc disparaître ?

Même si c'est dans l'air du temps, même si des partages de compétences ou plutôt de moyens sont indispensables et déjà engagés, même si ceux qui refusent à nos petites collectivités des moyens suffisants sont les mêmes qui leur reprochent leur manque de moyens, y a-t-il beaucoup à gagner à remplacer des élus de terrain, des bénévoles, des services de proximité, par des fonctionnaires si qualifiés soient-ils, des administrations, des élus « politiques » de plus en plus éloignés de nos campagnes, et peu ou pas au fait des problèmes ruraux ?

On le constate chaque jour, la notion d'espace compte de moins en moins par rapport à celle de démographie – ainsi dans notre communauté de communes : 1 délégué souternois sur 25 au Conseil communautaire, au lieu de 2 sur 31 auparavant – et bientôt pour les élections départementales (1 Conseiller général dans notre canton actuel, 2 conseillers départementaux, au lieu de 4, dans notre futur canton de Boën, Saint-Germain-Laval, Boën, Saint-Georges-en-Couzan et Noirétable auxquels ont été ajoutées les communes de Champdieu et Essertines-en-Châtelneuf : au total 55 communes, le sixième du nombre des communes de la Loire, pour 2 conseillers sur un total de 42 !).

Alors que pèsent notre commune, voire notre communauté de communes, face aux représentants de la grande majorité des cantons urbains ?
Comment seront pris en compte leurs spécificités, leurs intérêts propres ?

A nous, à vous, de montrer l'intérêt et les avantages (en termes d'économies, de sécurité, de bon vivre, de développement « soutenable », etc...) de nos petites communes et de nos territoires ruraux dans une France variée, équilibrée, harmonieuse, où les bonnes décisions sont prises au bon niveau d'administration.

C'est ce à quoi mes collègues et moi-même vous promettons de nous employer, et travailler au quotidien pour que longtemps, fraternellement et toujours mieux,



Vive Souternon !

Jean-Louis Gaillard



Après les élections municipales qui se sont déroulées au printemps 2014, les électeurs seront, à nouveau, appelés à se rendre aux urnes en mars 2015 pour les élections départementales (ex-cantonaux), puis en décembre pour les élections régionales.

Fait nouveau, pour la première fois, l'Assemblée Départementale sera renouvelée dans son intégralité avec un nouveau mode de scrutin et un redécoupage des cantons.

Le Conseil général prendra l'appellation de Conseil Départemental et les Conseillers Départementaux élus au scrutin majoritaire binominal (femme – homme) à deux tours, remplaceront les Conseillers généraux.



Le département de la Loire sera alors découpé en vingt-et-un cantons, contre quarante actuellement ; mais, quarante-deux Conseillers départementaux siégeront puisque deux élus représenteront chaque canton. Avec la mise en place de cette réforme, le canton de Saint Germain-Laval disparaîtra pour laisser la place à une circonscription électorale beaucoup plus vaste regroupant les cantons de Saint Germain-Laval, Boën, Noirétable et Saint Georges-en-Couzan, auxquels il conviendra d'ajouter les communes d'Essertines-en-Châtelperron et de Champdieu.

Lors de ces prochaines élections départementales, j'ai décidé de ne pas briguer un nouveau mandat. Je tiens d'ailleurs à vous remercier de m'avoir accordé votre confiance et de m'avoir permis de défendre les intérêts du canton de Saint Germain-Laval pendant ces 15 dernières années.

Je souhaite que le futur Conseil Départemental reste, malgré les changements importants imposés par la réforme territoriale, le garant de l'équité de traitement entre les territoires ruraux, péri-urbains et urbains. Espérons que les territoires ruraux ne seront pas les grands perdants de cette réforme.

Dans cet objectif, malgré une réduction de 12,7 millions d'euros des dotations de l'Etat, l'exécutif départemental a décidé, lors du vote du budget primitif 2015, de ne pas augmenter le taux départemental de la taxe foncière afin de ne pas accroître la pression fiscale. L'endettement et les dépenses de fonctionnement seront maîtrisés pour garantir un niveau élevé d'investissement. Ne perdons pas de vue que la modernisation et l'équipement de l'ensemble de notre département sont essentiels pour garantir son attractivité.

C'est pourquoi, malgré un budget contraint, les aides aux communes sont maintenues. La Commune de Souternon continuera à bénéficier d'un taux de subvention de 60 % qui facilite la réalisation de nombre de projets.

Le Département est aujourd'hui le principal partenaire financier des communes rurales, puisse-t-il le rester encore longtemps ! En ce début d'année, permettez-moi d'adresser à chacune et chacun d'entre vous mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite.



Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je réponds à la sollicitation de votre commune pour cet édito.

En avril dernier les élus communautaires m'ont reconduit à la présidence de notre collectivité. Je les remercie très sincèrement, à travers cette tribune, de la confiance qu'ils me témoignent.

Cette mandature nous réserve de probables modifications de périmètre des intercommunalités. De nombreuses publications imaginent un seuil de population à 20000 habitants en regroupant plusieurs EPCI.

Nous sommes, à ce jour, en attente de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) qui définira les orientations futures des périmètres des intercommunalités.

Cela ne nous empêche pas de travailler sur les projets de développement de notre territoire.

La rénovation de la maison de retraite se passe bien et la fin des travaux est prévue pour fin 2015.

Un début d'extension de la zone d'activité des Grandes Terres est programmé début 2015 sur le foncier que nous avons pu acquérir. Pour l'espace restant, une déclaration d'utilité publique est en cours.

Le conseil communautaire se positionnera début janvier sur le projet d'installer dans chaque maison la fibre optique. Cela permettra à tous d'avoir accès au très haut débit. C'est un projet de plus de 2 millions d'euros.

La CCVAI a décidé d'adhérer au PLG (Programme d'Intérêt Général) initié par le Conseil Général en vue de soutenir l'amélioration de l'habitat privé.

Nous soutenons également le développement culturel sur notre territoire notamment par la médiathèque, l'école de musique et danse et des actions en proximité comme la comédie itinérante.

Vous trouverez plus de détails sur les actions et projets en cours dans le bulletin « Intercom » à paraître début d'année.

Je vous souhaite une très bonne année 2015.
Très sincèrement.

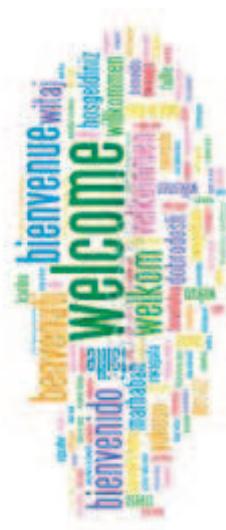
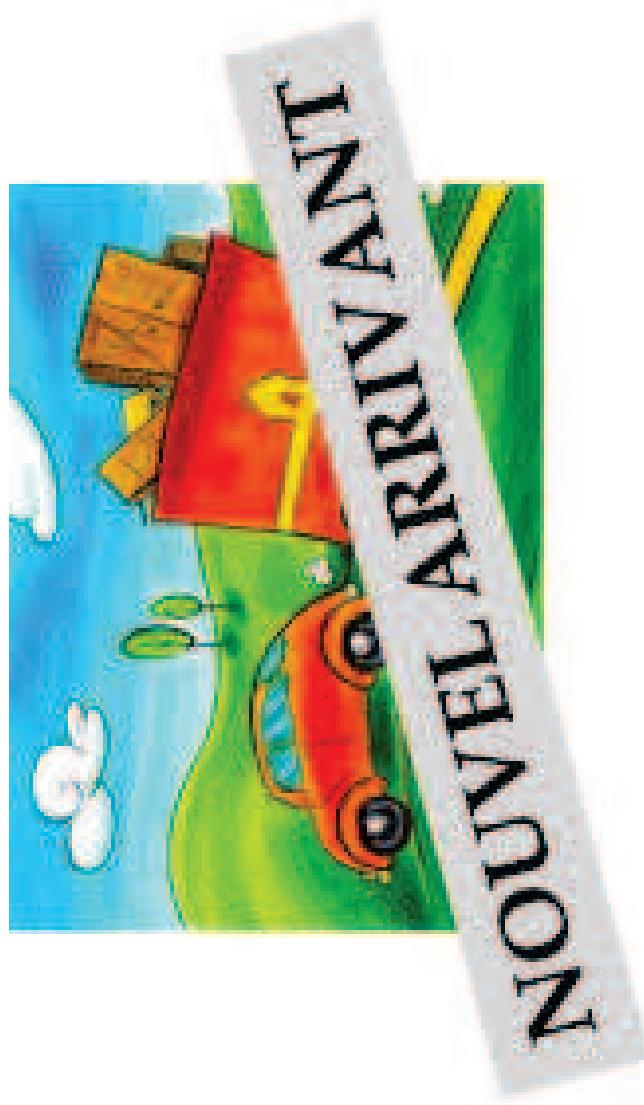
Georges BERNAT

Maire d'AMIONS
Président de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable
Président du syndicat mixte « Roannais pays de Rhône-Alpes »
Bulletin municipal
Souternon

Bienvenue à la famille
Mme Dalloz Christine, (le château)



Bienvenue à la famille
Dominique et Patrick SELDRAN
Agent de maîtrise (Abbatoir de St Etienne)
lieu-dit : Le Bourg





GAUDARD Tom, né le 05 juillet 2014 à ROANNE



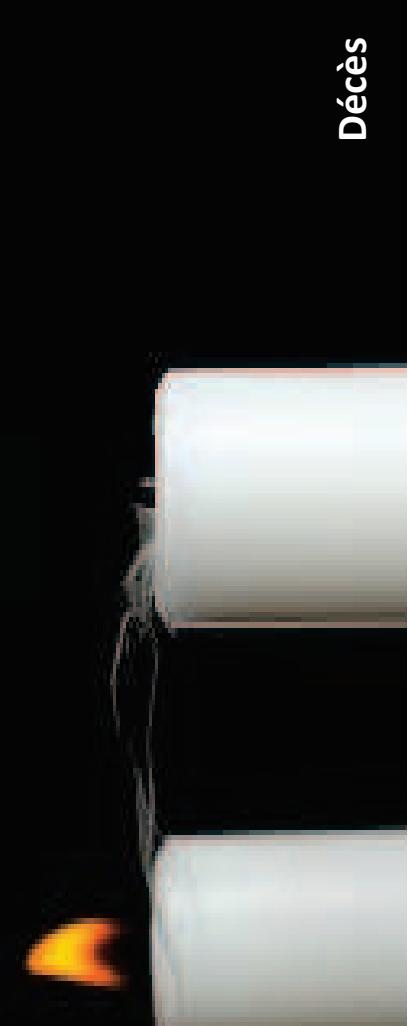
GORCE FILA Liaco,
né le 19 mars 2014 à SOUTERNON



Gersande SOUBEYRAND
Et
Aurélien GAUDARD,
le 23 août 2014 à SOUTERNON



Jérôme ESCURE et Rémy BLEED,
le 06 décembre 2014 à SOUTERNON



Décès

Adèle COUDOIR, Jeanne, Joséphine, veuve RAJOT,
le 08 février 2014 à ROANNE
Claude Marie COUDOIR (Marius),
le 08 avril 2014 à FEURS
Marie, Claudia CLEMENT, veuve THOMAS,
le 10 mai 2014 à MABLY
Françoise Jeannine THEVENON - SIGNAL,
le 10 octobre 2014 à ROANNE
Henri Michel BOUTARD ,
le 22 octobre 2014 à SOUTERNON

L'an deux mille quatorze, et le 13 janvier à 20 heures 30

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Robert OBLLETTE - Robert DEGOUTTE - Fernand COMBRISSON – Gérard PION
Franck BEFORT - Marie-Thérèse BENETIERE – Jean-Louis VERNAY – Geneviève YSLAS – Vincent DEGOUTTE - Madame Cécile DEUX a été nommée secrétaire de séance.

Tout d'abord, le maire présente M. René PADET, militant syndical, qui accompagne M. Jean-Marie FERRE, employé communal, reçus à leur demande, relativement à la fin du CDD de M. FERRE. Après exposé des différentes parties, le maire indique qu'une décision sera prise en fin de séance, en dehors de la présence des 2 personnes reçues.
Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 décembre 2013 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – TRAVAUX COMMUNAUX : CHANTIERS EN COURS :

Voirie : L'entreprise BERTHELIER a effectué une partie importante des travaux projetés. Ces travaux, qui ont été interrompus pendant les fêtes de Noël, reprendront bientôt.

Le taillage des haies par l'entreprise PEREY est interrompu. Il sera demandé à Monsieur PEREY de l'achever dans le secteur de Calles et de Chassenay.

Aide à apporter aux agriculteurs pour l'entretien des chemins ruraux : les agriculteurs seront invités à une réunion où un planning pourra être établi. M. le Maire évoque diverses plaintes de riverains des chemins communaux et le conseil municipal débat des suites qui pourraient être données.

II – LIGNE DE TRESORERIE :

Cette année, seul le Crédit Agricole a été consulté sur la ligne de trésorerie car les autres banques ne répondent plus à ces demandes. Celui-ci, dans sa proposition du 6 janvier 2014 fait une offre : taux de 1,717%. Les membres du Conseil décident de contracter une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès du CRCA, selon une convention qu'ils chargent un représentant de la DDT et du Conseil Général.

III – BULLETIN COMMUNAL :

IV – PLU - COCA : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES :

M. le Maire donne connaissance des propositions des 4 bureaux d'études ayant répondu à la consultation.

Il expose que l'étude du PLU est subventionnée en partie par l'Etat (de l'ordre de 40 %, sur un montant maximum de 10 000 € au titre de la DGD en 2013). Le conseil général apporte aussi une aide pour les études. Une réunion des membres de la commission est à prévoir, à laquelle il est suggéré d'inviter un représentant de la DDT et du Conseil Général.

V – PERSONNEL COMMUNAL :

Fin du CDD de M. Jean-Marie FERRE au 31 janvier prochain : Suite à la discussion entamée en début de séance, le maire propose que le Conseil Municipal maintienne sa décision prise antérieurement, c'est à dire de ne pas renouveler le contrat de M. FERRE.

Une proposition alternative est avancée de renouvellement du contrat de M. FERRE sur une base horaire réduite à 16 heures hebdomadaires.

Un tour de table est fait, et un vote à main-levée donne le résultat suivant : Non renouvellement du CDD : 8

Renouvellement du CDD avec diminution du temps de travail : 3. Le contrat de travail de Monsieur FERRE ne sera donc pas renouvelé.

VI – COMPTE RENDUS DE REUNIONS :

Rythmes scolaires : Le maire relate les éléments d'une réunion organisée par l'Inspection Académique à FEURS, et l'expérience des communes de LURIECQ et de MARCOUX qui ont déjà mis en place le temps d'accueil périscolaire pendant cette année 2013/2014. Il fait état des discussions engagées avec les communes de ST JULIEN D'ODDES et GREZOLLES et de la proposition des nouveaux horaires appliqués à la rentrée de 2014. CCVAI : Conseil Communaute du décembre 2013. Le prochain marché nocturne aura lieu à Dancé.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

Le maire propose que les budgets soient votés avant les élections municipales, sans modification de la fiscalité locale. Le Conseil Municipal approuve.

Le Conseil Municipal rejette une demande d'indemnisation faite par un particulier qu'il estime injustifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H

L'an deux mille quatorze, et le 19 février à 20 heures 30

le Conseil de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Robert OBLETTE - Jean-Louis VERNAY – Geneviève YSLAS – Vincent DEGOUTTE - Fernand COMBRISSON – Gérard PION
Franck BEFORT - Marie-Thérèse BENETIERE - Raphaël THOMAS - Cécile DEUX. - (Etais absent : /)
M. Robert OBLETTE a été nommé secrétaire de séance. Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2014 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I - COCA – PLU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES :

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie et propose de retenir l'offre du Bureau d'Etudes APTITUDES AMENAGEMENT, de ROANNE, qui répond le mieux aux critères de jugements.
L'offre de ce bureau d'études se décompose comme suit : EAGB : 11 500 € H.T. / PLU : 20 400 € H.T., plus une tranche conditionnelle de 3 300 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal retiennent la proposition de APTITUDES AMENAGEMENT, autorisent M. le Maire à signer le contrat avec ce Bureau d'Etudes, et sollicitent les subventions adéquates auprès de l'Etat et du Conseil Général de la Loire.

II – RYTHMES SCOLAIRES :

M. le Maire donne connaissance de la proposition d'organisation de la semaine scolaire à la rentrée scolaire 2014/2015, qui a été transmise à l'Inspection d'Académie :

Pour la classe de SOUTERNON, le temps périscolaire est prévu les après-midi, de 13 H 30 à 14 H 10 le lundi, mardi et jeudi, et de 13 H 30 à 14 H 30 le vendredi.

Pour la classe de GREZOLLES, le temps périscolaire est prévu les après-midi, de 15 H 35 à 16 H 15 le lundi, mardi et jeudi, et de 15 H 15 à 16 H 15 le vendredi.

Pour la classe de ST JULIEN D'ODDES, le temps périscolaire est prévu les après-midi, de 15 H 35 à 16 H 15 le lundi, mardi et vendredi, et de 15 H 15 à 16 H 15 le jeudi.

Toutes les classes auront cours le mercredi matin de 8 H 45 à 11 H 45. Nous n'avons pas encore l'accord de l'Inspection d'Académie.

III – ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014 : Organisation des tours de garde.

IV – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Après avoir pris connaissance de plusieurs demandes, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

Foyer du collège Papire Masson de ST GERMAIN LAVAL, Année scolaire 2013/2014 (37 € X 12 élèves)	444 €
Comité d'Entr'aide du Roannais 15 €. Activ'âge - Maison de retraite de ST GERMAIN LAVAL (30 € X 4 résidents originaires de Souterrain)	120 €

V – TRAVAUX COMMUNAUX :

Voirie : L'entreprise BERTHELIER a repris les travaux sur différents secteurs. (Un problème sur le pont du Gouttet lui sera signalé.)
Bâtiments communaux : M. le Maire donne connaissance d'un devis de l'entreprise LOUVET, d'un montant de 745 € H.T., pour le remplacement d'un cheneau du préau de l'école. Ce devis comprend également des travaux exécutés en urgence par cette entreprise.

Il est signalé qu'une lampe, située dans la partie commune du bâtiment de l'ancienne mairie, est très souvent allumée. Il faudra informer les locataires, peut-être installer une minuterie.
Le détecteur de présence situé dans la cour de la mairie ne fonctionne plus. La lampe halogène est à remplacer.

Eclairage public : Un interrupteur sera installé afin de permettre le fonctionnement de l'éclairage public lors des manifestations.
M. PONCET, du service SAGE, du SIEI, a fait une étude des consommations de gaz dans les bâtiments communaux. Cette étude fait apparaître une consommation très importante à l'école. Différentes propositions de solutions sont avancées, dont le prochain conseil municipal aura à débattre.

VI – COMPTE RENDUS DE REUNIONS : CCVAl : Lors d'une réunion de bureau, il a été discuté de l'installation de la fibre optique (FTTH) permettant le Très Haut Débit.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

Cinéma : les projections de films redévienent possibles en mars. Les membres du Conseil Municipal actuel sont favorables pour que des projections aient lieu dans notre commune, mais laissent la décision au prochain Conseil Municipal. Les modalités de recrutement d'un agent technique communal sont repoussées après les élections municipales.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23 H 10.

L'an deux mille quatorze, et le 04 avril à 20 heures 30

les membres du Conseil Municipal, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEFORT Franck – PION Christophe – MICHAUD Cédric – DEGOUTTE Vincent – BECOT Bernard – GAILLARD Jean-Louis – DEUX Cécile CHAUX Corinne - VERNAY Benjamin – BADAUD Bernadette – BROSSE Noël..... Etais absent : /

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GAILLARD, maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs BEFORT Franck – PION Christophe – MICHAUD Cédric – DEGOUTTE Vincent – BECOT Bernard – GAILLARD Jean-Louis – DEUX Cécile CHAUX Corinne - VERNAY Benjamin – BADAUD Bernadette – BROSSE Noël dans leur fonction de conseillers municipaux.

Madame BADAUD Bernadette, la plus âgée des membres du Conseil a ensuite pris la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Benjamin VERNAY.

I - ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

1) ELECTION DU MAIRE :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

La présidente a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Seul M. Jean-Louis GAILLARD s'est déclaré candidat. Chaque conseiller municipal a remis, fermé, à la Présidente, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral (bulletins blancs) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6
Majorité absolue : 4

A obtenu : Monsieur GAILLARD Jean-Louis : 6 voix

M. GAILLARD Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

M. GAILLARD a remercié l'assemblée municipale pour cette élection et à indiqué qu'il mettrait tout en oeuvre pour mériter la confiance des Souternois et travailler dans le sens de l'intérêt général.

2) DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints au maire, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, et sans être inférieur à 1,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints,

Considérant la proposition de Monsieur le maire de nommer 2 adjoints

Le conseil municipal, après en voir délibéré, à l'unanimité décide de la création de 2 postes d'adjoints au Maire.

3) ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur GAILLARD Jean-Louis, maire, à l'élection du Premier Adjoint.
Seule Madame CHAUX Corinne s'est déclarée candidate.

Chaque conseiller municipal a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L. 66 du Code Electoral (bulletins blancs) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6 Majorité absolue : 4..... A obtenu : Madame CHAUX Corinne 6 voix
Madame CHAUX Corinne ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée première adjointe, et a été immédiatement installée.

4) ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur GAILLARD Jean-Louis, maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Seul M. BEFORT Franck s'est déclaré candidat.

Chaque conseiller municipal a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles : 5

L.65 et L. 66 du Code Electoral (bulletins blancs)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

A obtenu : Monsieur BEFORT Franck : 5 voix

M. DEGOUTTE Vincent : 1 voix

M. BEFORT Franck ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

DEMISSION DE TROIS CONSEILLERS MUNICIPAUX :

À ce moment de la réunion, Madame BADAUD Beradette a demandé à prendre la parole. Le maire ayant acquiescé, Madame Cécile DEUX et

M. Bernard BECOT au nom desquels elle s'exprimait, remettaient leur démission à effet immédiat.

Elle indiquait que cette démission serait confirmée par écrit à M. le maire et que la population souternoise serait informée de leur motivation. Les trois conseillers démissionnaires quittaient alors immédiatement la séance.

II – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AU MAIRE ET AUX ADJOINTS :

M. GAILLARD propose que, conformément à la loi, l'indemnité calculée au taux maximal soit attribuée au Maire et à chacun des adjoints, soit 17 % de l'indice 1015 pour le Maire et 6,6 % de l'indice 1015 pour les adjoints.

Le Conseil Municipal, à 6 voix pour et 2 abstentions approuve cette proposition.

III – ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BOMBARDE :

M. le Maire expose la nécessité d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter notre commune au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde.

Il fait appel aux candidatures.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

M. Jean-Louis GAILLARD et Madame Corinne CHAUX sont élus délégués titulaires par 8 voix pour.

M. Benjamin VERNAY et M. Christophe PION sont élus délégués suppléants par 8 voix pour.

IV – ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA LOIRE :

M. le Maire expose la nécessité d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter notre commune au Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire.

Il fait appel aux candidatures.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

M. Benjamin VERNAY est élu délégué titulaire par 8 voix pour.

M. Vincent DEGOUTTE est élu délégué suppléant par 8 voix pour.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21 H 10.

L'an deux mille quatorze, et le 16 avril à 20 heures 30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents : Madame et Mrs. Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX – Franck BEFORT – Christophe PION – Cédric MICHAUD – Vincent DEGOUTTE – Benjamin VERNAY – Noël BROSSE.

Madame Corinne CHAUX a été nommée secrétaire de séance. Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2014 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. Jean-Louis GAILLARD remercie Messieurs Vincent DEGOUTTE et Noël BROSSE pour leur présence. Il relève, en particulier eu égard aux conseillers municipaux élus ces deux derniers mandats nombre d'affirmations inexactes, voire diffamatoires, dans leur documentation électorale et cite ainsi l'exemple du travail rendu en matière de rythmes scolaires.
Il indique que ces deux élus auront cependant toute leur place dans le travail municipal, et une représentation équitable dans toutes les commissions et délégations communales.
Il donne connaissance des délégations qu'il a donné aux adjoints et aux 3 conseillers municipaux issus de sa liste, et ouvre la séance.

I - COMMISSIONS COMMUNALES :

Les commissions communales sont composées comme suit :

Voirie, sécurité routière, dénomination des rues :

Jean-Louis GAILLARD, Christophe PION, Vincent DEGOUTTE, Noël BROSSE, Cédric MICHAUD.

Urbanisme, bâtiments communaux :

Jean-Louis GAILLARD, Corinne CHAUX, Benjamin VERNAY, Cédric MICHAUD.

Communication, informations, vie sociale :

Franck BEFORT, Vincent DEGOUTTE, Corinne CHAUX, Benjamin VERNAY.

Budgets, finances, personnel communal, relations avec les autres communes :

Jean-Louis GAILLARD, Corinne CHAUX, Franck BEFORT, Vincent DEGOUTTE.

II – NOMINATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS :

1) C.C.A.S. : M. le maire rappelle que le conseil d'administration du CCAS est composé du maire, Président, de 4 membres nommés parmi les élus et de 4 membres nommés par le maire.

Les membres désignés parmi les élus sont : Corinne CHAUX, Christophe PION, Benjamin VERNAY et Noël BROSSE.

3) ASICSO (Salle d'Amions) : M. le maire expose la nécessité de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. M. Vincent DEGOUTTE est désigné titulaire et M. Cédric MICHAUD suppléant.

4) SOVA (Salle Omnisport du Val d'Aix – Grézolles) : M. le maire expose la nécessité de nommer 2 délégués titulaires. M. Christophe PION et Benjamin VERNAY sont désignés délégués titulaires.

4) Commission d'appels d'offres :

Cette commission est composée de 3 membres titulaires, outre le maire, Président, et de 3 membres suppléants.
Madame Corinne CHAUX, Messieurs Franck BEFORT et Vincent DEGOUTTE sont membres titulaires.
Messieurs Christophe PION, Cédric MICHAUD et Noël BROSSE sont membres suppléants.

5) CCID (Commission Communale des Impôts Directs) : Le Centre des Impôts demande de lui fournir une liste de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants dans laquelle seront retenus 6 membres de chaque catégorie. Le maire en est le Président de droit.

III – DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Le maire indique que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permet de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision communale et d'éviter de convoquer le Conseil Municipal sur chaque demande.

Parmi les 24 matières possibles, le Conseil Municipal choisi de déléguer les compétences suivantes :

1 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

3 – Passer des contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

4 – Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

5 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

6 – Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 000 €.

7 – Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

8 – Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

9 – Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite fixée par le conseil municipal.

10 – Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.

11 – Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

IV – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL ET AUTORISATION DE POURSUITES :

M. le maire expose que l'arrêté du 16 décembre 1983 prévoit qu'une indemnité de conseil peut être allouée au receveur municipal, et ceci pour toute la durée du mandat.

Les membres du Conseil Municipal décident qu'une indemnité de conseil sera allouée à M. Christian DAUPHANT, receveur municipal, au taux maximum et pour toute la durée du mandat. Ils donnent leur autorisation de manière permanente et générale à M. DAUPHANT de poursuivre les débiteurs de la commune par voie de mise en demeure.

V – PERSONNEL COMMUNAL :

M. le maire donne des informations sur les agents communaux, titulaires ou contractuels.

Il rappelle que le poste d'agent technique (cantonnier) n'est plus pourvu depuis le 31 janvier dernier. Il propose de contacter Pôle Emploi afin de recruter une personne en contrat aidé (CUI). Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

VI – POINT GENERAL SUR LES AFFAIRES COMMUNALES :

Nouveaux rythmes scolaires qui seront mis en place à la rentrée 2014/2015 : Les horaires proposés par les maires composant le RPI ont été approuvés par le Directeur d'Académie.

Il a ainsi été décidé la venue éventuelle d'un intervenant extérieur 1 jour par semaine. Les 3 autres jours, des activités seraient organisées sous la conduite de personnel local, ce qui impliquerait, éventuellement, l'embauche d'un agent communal supplémentaire ; en effet, la loi impose la présence d'1 adulte pour un maximum de 14 enfants de moins de 6 ans, et d'un maximum de 18 enfants de plus de 6 ans.

Budget 2014 : M. le maire expose les points principaux du budget 2014 approuvé le 19 mars dernier par l'équipe municipale précédente. Il donne connaissance que la dette annuelle est d'environ 418 € par habitant.

Chemins ruraux : Une réunion des agriculteurs est à prévoir.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

M. Vincent DEGOUTTE demande si le maire et les adjoints ont prévu une permanence régulière en mairie. M. Jean-Louis GAILLARD indique que ce sera le cas, mais que la date et le rythme de ces permanences n'ont pas encore été fixés. Il rappelle cependant qu'il reste joignable à tout moment aussi bien à son domicile que par téléphone.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 0 h 15

L'an deux mille quatorze, et le 05 mai à 20 heures 30.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.
Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - F. BEFORT - Christophe PION - Cédric MICHAUD - Vincent DEGOUTTE - Benjamin VERNAY - Noël BROSSE. M. Franck BEFORT a été nommé secrétaire de séance. Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 avril 2014 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I - VOIRIE COMMUNALE :

- 1 – Programme de catastrophe naturelle (inondations du 27 mai 2012) : Les travaux sont terminés. Le déblocage des subventions est en cours.
- 2 - Différents programmes de voirie ont été ouverts au budget 2014 pour environ 140 000 € , l'autofinancement nécessaire se monte à environ 46 000 €.
- 3 – Chemin de Boisseret : Le maire a contacté Madame DJOUHARA, ancien agent de la DDT, qui est maintenant auto-entrepreneur, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ses frais d'honoraires se montent entre 4 et 5 % du montant des travaux.
- 4 - Le maire propose que les membres de la commission voirie, plus les conseillers municipaux intéressés, fassent le tour des chemins de la commune.
- 5 – Chemins ruraux : Une réunion des agriculteurs est à prévoir.

II - PERSONNEL COMMUNAL :

Agent technique (cantonnier) : Une offre d'emploi pour un CUI de 20 ou 24 H de travail hebdomadaire, a été déposée le 22 avril dernier à Pôle Emploi et au Site de Proximité. Après avoir pris connaissance des candidatures reçues, les membres du Conseil Municipal décident de convoquer 3 candidats.

La commune de BULLY cherche à recruter une personne quelques heures par semaine. Il sera peut-être possible de « mutualiser » la personne que nous allons embaucher. Les membres du Conseil Municipal se posent la question d'acheter un tracteur et une remorque en remplacement ou en complément du camion.

III - ELECTIONS EUROPÉENNES DU 25 MAI 2014 : Mise en place du tour de garde.

IV - RYTHMES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

Le nouveau décret concernant les rythmes scolaires à appliquer à la rentrée 2014 n'est pas encore paru.
Les 3 classes du RPI resteraient sur les horaires définis précédemment. Il a été envisagé par les 3 maires du RPI que ce temps d'accueil périscolaire serait gratuit.
La commune de Souteron, il faudrait 2 personnes pour surveiller les enfants pendant le temps périscolaire, puisqu'il faut la présence d'1 adulte pour un maximum de 14 enfants de moins de 6 ans.
Le maire donne connaissance que Madame Elisabeth VERNAY, déjà embauchée dans notre commune en tant qu'agent technique, remplit les conditions pour effectuer un CUI.

V - QUESTIONS DIVERSES :

- 1 - Désignation des délégués aux commissions de la CCVAL :
 - . Aménagement du territoire : Franck BEFORT – Corinne CHAUX Environnement/développement durable : Benjamin VERNAY – Vincent DEGOUTTE
 - . Service à la population /cohésion sociale : Corinne CHAUX Gestion du patrimoine : Cédric MICHAUD..... . Tourisme/culture : Jean-Louis GAILLARD
 - . CETC (commission d'évaluation de transfert de charges) : Jean-Louis GAILLARD (titulaire) et Corinne CHAUX (suppléante)
 - . CLID (commission intercommunale des impôts directs) : 6 personnes proposées : J-Louis GAILLARD, Christophe PION, Noël BROSSE, Cédric MICHAUD, Roland BROSSE et Marcel THOMAS.
- 2 - La cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu le jeudi 8 mai à 10 H 30 à Souteron et à 11H30 à Grézolles.
- 3 - M. Benjamin VERNAY fait part d'une demande de l'association « Vive la Vie à Souteron » qui souhaite aménager un terrain de pétanque dans le jardin communal. Un accord est donné pour qu'un terrain soit agencé le long du mur de la propriété Travard.
- 4 - Le maire expose que le terrain communal situé en face de l'école n'est pas accessible aux engins car la porte d'entrée est trop étroite. Cette entrée pourrait être agrandie en démolissant un morceau du mur. Le jardin est à défricher.
Eglise : La cure est très abimée par l'humidité. Cimetière : un bouton-poussoir devra être installé à la place du robinet actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15.

L'an deux mille quatorze, et le 16 Juin à 20 heures 30.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents :

Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Cédric MICHAUD - Vincent DEGOUTTE - Benjamin VERNAY - Noël BROSSE.

M. Cédric MICHAUD a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 Mai 2014 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne connaissance de l'embauche de M. Gilles AGRAFEIL en CUI en tant qu'agent technique de la voirie et des bâtiments communaux.
Son contrat va du 18 mai 2014 au 17 mai 2015. Il effectuera 24 H de travail hebdomadaires.

I - SITE DE PROXIMITE :

M. le Maire accueille Madame Amandine ALLIER , venue présenter le Site de Proximité (missions, objectifs, modalités d'intervention ...).

II - COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

- Si des eaux de la Bombarde : Réunion du 23 avril 2014.
- CCVAl : Conseil Communautaire du 05 juin 2014.
- Roannais, Pays de Rhône-Alpes : M. Georges BERNAT a été réélu Président
- SEEDR
- Conseil d'école :
 - .effectif pour l'année scolaire 2014/2015 : Cycle 1 (Souterrain) : 31 élèves.
 - Cycle 2 (Grézolles) : 18 élèves Total : 61 élèves.
 - Cycle 3 (St Julien) : 14 élèves.
- . rythmes scolaires : les Temps d'accueil périscolaires auront lieu tous les jeudis après-midi, de 13 H 15 à 16 H 15.

III - BATIMENTS COMMUNAUX : ECOLE, LOGEMENTS :

1 – Ecole :

M. Gaillard fait le point sur les travaux urgents à réaliser, notamment l'installation de sanitaires supplémentaires. Il a fait appel à M. Konik, de Services-AMO, qui effectuera, dans un premier temps, un relevé du plan de l'école. Il fera ensuite le point sur les problèmes rencontrés et les travaux à faire, et nous fera parvenir un projet pour l'installation de sanitaires supplémentaires. Ces travaux devront être réalisés avant la rentrée scolaire.
Une fuite à la chasse d'eau d'un WC de l'étage a été signalée
Les branches d'un sureau, dépassant dans la cour de l'école, devront être coupées.

2 – Logement communal situé à l'étage de la mairie :

M. le maire donne lecture du courrier transmis par la locataire de ce logement, concernant le mauvais fonctionnement de la chaudière et des problèmes rencontrés sur la porte d'entrée.
Le chauffagiste s'est rendu sur place aujourd'hui. Il remplacea des pièces de la chaudière.
Un menuisier sera contacté pour vérifier l'état de la porte d'entrée, et éventuellement effectuer des réparations.

IV - DEMANDES DE PARTICULIERS :

M. le maire donne lecture d'un courrier recommandé d'habitants de Purières, qui souhaitent acquérir une partie d'une parcelle communale.
Les membres du Conseil Municipal, après débat et vote à bulletin secret, ont décidé de ne pas donner un avis favorable à cette demande, tant que l'étude conduite prochainement du plan local d'urbanisme communal n'aura pas rendu ses conclusions. En tout état de cause, le prix de la parcelle qui pourra être cédée sera préalablement évalué par le Service des Domaines.

Une réponse écrite leur sera faite.

M. le maire donne ensuite lecture d'un courrier transmis par des habitants de Mioland, au sujet de l'état du chemin menant à leur propriété.

M. Konik, de Service-AMO, s'est rendu sur place. Il nous communiquera un projet chiffré des travaux à réaliser.
Une réponse écrite sera transmise aux demandeurs.

V - VOIRIE – TRAVAUX URGENTS :

1 – Chemin de Boisseret :

M. KONIK, de Service-AMO, a pris connaissance de l'état du chemin allant de Boisseret aux Garennes. Il nous fera parvenir un projet d'aménagement de ce chemin, ainsi qu'un chiffrage des travaux à réaliser.

2 - Trous dans les chemins : De l'enrobé à froid sera mis sur les chemins communaux, afin de boucher les trous.

3 – Le taillage des bordures de chemins est effectué par des volontaires, avec le tondobroyeur communal.

VI - QUESTIONS DIVERSES :

1 - Une employée communale nous indique qu'elle souhaite que son temps de travail soit augmenté. Elle nous informe qu'elle est éligible aux contrats aidés.
2 – CCVAI : M. le maire indique qu'il est possible de transférer le pouvoir de police du Maire en matière de déchets et d'habitat au Président de la CCVAI. Cette décision devra être prise par arrêté municipal avant le 17 octobre 2014.

Une réunion sur le « schéma de mutualisation » doit avoir lieu prochainement.
3 – Lecture est donnée du courrier de Monsieur Yves NICOLIN, maire de Roanne, au sujet des deux fourrières intercommunales (SPA pour les chiens et l'Arche de Noé pour les chats).

4 - Madame CUKIERMAN, sénatrice de la Loire, invite les Maires ou leur représentant, à une réunion portant sur la réforme territoriale. Cette réunion aura lieu le lundi 30 juin à MABLY. Madame Corinne CHAUX y participera, le maire participant à une autre réunion.

5 - Le préau de l'ancienne mairie a été démolí car il était prêt à s'écrouler, donc dangereux.

6 - CCAS : les membres non élus, nommés par le maire sont : Mmes Agathe POTHIN et MM. Jean-Louis VERNAY et Sylvette VERNAY et Raphaël THOMAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 40.

L'an deux mille quatorze, et le 28 Juillet à 20 heures 30.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents :

Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Cédric MICHAUD - Vincent DEGOUTTE - Benjamin VERNAY - Noël BROSSE.

M. Christophe PION a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Juin 2014 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire indique que des réponses ont été faites aux demandes des particuliers.

Il informe que la chaudière du logement situé à l'étage de la mairie a été réparée. L'entreprise TERRIER installera une serrure 3 points sur la porte d'entrée.

I - TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE : ORGANISATION :

Le TAP aura lieu chaque jeudi après-midi, de 13 H 15 à 16 H 15. Il sera encadré par du personnel communal. Des jeux ont été achetés.

II – PERSONNEL COMMUNAL :

- Madame Michèle COUDOUR :

Elle est embauchée en CDD jusqu'au 31 août 2014. Un nouveau contrat, allant du 1er septembre 2014 au 31 août 2015, sera établi.

- M. le Maire propose l'embauche de 2 agents en CUI, qui travailleront à l'école :

Madame Elisabeth VERNAY effectuera le premier contrat. Elle assistera l'enseignant, surveillera la garderie, et organisera et animera le Temps d'Accueil Périscolaire.

Pour le deuxième CUI, nous contacterons Pôle Emploi afin de savoir si Mme Christiane JONINON peut une nouvelle fois bénéficier d'un contrat aidé. Si cela n'est pas possible, nous embaucherons une autre personne pour occuper le poste d'aide à l'enseignant, la surveillance de la garderie périscolaire, le service de la cantine et l'entretien du réfectoire. A ce jour, 2 candidatures nous sont parvenues.

III – TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX :

1 – Ecole :

- 31 élèves sont inscrits à l'école au jour de la rentrée, dont 1 petit handicapé.

M. KONIK, de Services-AMO, a préparé un projet pour l'installation de sanitaires supplémentaires et un Dossier de Consultation des Entreprises. Des artisans ont été contactés et réalisieront les travaux avant la rentrée scolaire. Une subvention sera demandée auprès du Conseil Général de la Loire au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

2 – Salle des mariages :

M. Romain BENETIERE remplacera des spots.

IV - VOIRIE COMMUNALE :

1– Chemin de Boisseret :
M. KONIK et M. SCARANTINO, de Services-AMO sont venus sur place.
Ce chemin mesure au total 3065 m (1665 m du bourg jusqu'aux Garennes et 1440 m des Garennes jusqu'à la limite avec les communes voisines). Une proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage nous sera transmise.
Un relevé topographique devra être réalisé. 3 géomètres ont été consultés.
Les membres du Conseil Municipal décident de retenir la proposition de M. PADEL, d'un montant H.T. de 2 625,25 €.

2 – Le chemin qui débouche de Boisseret sur la RD est dangereux.
Le STD Ouest Roannais sera contacté pour savoir ce qu'il est possible de faire : installation d'un miroir ou autre solution.

V – POUVOIR DE POLICE DU MAIRE EN MATIERE DE DECHETS ET D'HABITAT :

M. le Maire expose que le pouvoir de police du maire en matière de déchets et d'habitat peut être transférée au Président de la CCVAI.
Il informe l'assemblée qu'il souhaite garder ces compétences. Un arrêté sera pris.

VI - COMPTE RENDU DE REUNIONS :

- De la CCVAI sur la mutualisation.
- Réunion organisée le 30 juin dernier par Mme CUKIERMAN sur la réforme territoriale.

VII - QUESTIONS DIVERSES :

- 1 - M. Jean-Yves FOURNIT viendra 4 fois par semaine (mardi, jeudi, vendredi et dimanche) pour vendre du pain et de la pâtisserie.
- 2 – Le cantonnier communal ne se sert pas du camion. Il souhaite le mettre dans le local près du cimetière.
Il serait bien d'installer l'eau et l'électricité dans le local « Cuissson » pour qu'il puisse y bricoler.
- 3 – De l'enrobé à froid sera épandu le lundi 04 août.
- 4 - La municipalité paiera le vin d'honneur pour la fête patronale.
Les lampadaires resteront allumés du jeudi au lundi à cette occasion.
- 5 - Eglise : il y a une infiltration côté sacristie.
- 6 - Le terrain communal de la Chaux, situé au croisement de la route d'Amions, est à nettoyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 45.

L'an deux mille quatorze, et le 22 Septembre à 20 heures 30.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents :

Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Cédric MICHAUD - Vincent DEGOUTTE - Benjamin VERNAY - Noël BROSSE.

M. Cédric MICHAUD a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2014

est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire indique que l'entreprise TERRIER a installé une serrure 3 points sur la porte d'entrée du logement situé à l'étage de l'ancienne mairie.

Taillage des haies : M. Sylvain PALABOST a taillé les haies du chemin de Boisseret, avant le passage du géomètre. Il n'est pas très disponible car il travaille déjà pour plusieurs communes.

Le maire rencontrera les repreneurs de l'entreprise PEREY. L'entreprise DADOLLE, d'Amiens, sera également contactée. Leurs tarifs et disponibilité leur seront demandés.

De l'enrobé à froid sera livré par l'entreprise BERTHELIER.

I - VOIRIE COMMUNALE – TRAVAUX EN COURS :

1 – Chemin de Boisseret :

M. Sylvain PALABOST est intervenu pour le taillage des haies. Monsieur PADEL, géomètre, réalisera le relevé topographique.

2 – Voirie communale – programme 2015 :

Un devis sera établi par M. KONIK, de Services-AMO. Il servira à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Loire.

3 - Un programme annuel d'entretien des fossés sera établi.

II – ECOLE : EFFECTIFS, PERSONNEL, TRAVAUX EFFECTUÉS ET À REALISER :

1 - Effectifs :

Pour l'année scolaire 2014/2015, 57 élèves sont inscrits au RPI Grézolles / St Julien d'Odds / Souteron : 30 élèves à Souteron, 16 élèves à Grézolles et 12 élèves à St Julien.

Seulement 8 familles habitent à Souteron.

2 – Personnel communal :

Madame Michèle COUDOURE est en CDI jusqu'au 31 août 2015.

. Il n'a pas été possible d'établir un nouveau contrat à Madame Christiane JONINON.

. Madame Elisabeth VERNAY effectue 10 H 30 de ménage chaque semaine (dans tous les bâtiments communaux) Elle est également embauchée en CUI 24 H par semaine.

La prise en charge par l'Etat est de 85 % de son salaire brut.

. Mademoiselle Cindy PALABOST effectue elle aussi un CUI 24 H par semaine. La prise en charge par l'Etat est de 60 % de son salaire brut.

3 - Travaux effectués :

Des travaux d'installation de sanitaires supplémentaires et d'un plan incliné devant la porte d'entrée ont été effectués pendant les vacances scolaires.

4 - Travaux à réaliser :

.Le service SAGE, du SIEL, a préconisé l'isolation du bâtiment par l'intérieur ainsi que l'installation d'une nouvelle chaudière.

.La mise aux normes pour l'accès aux personnes handicapées est faite au rez-de-chaussée, mais pas à l'étage :
faut-il prévoir l'installation d'un ascenseur à l'intérieur, ou bien l'agrandissement du bâtiment de plain-pied côté préau ?

.Un projet et un devis seront demandés à Services-AMO.

III – BATIMENTS COMMUNAUX : TRAVAUX REALISES ET A ENVISAGER – LOCATION VACANTE :

1 - Ancienne mairie :

Buvette : des travaux de réfection du sol seront réalisés. Il seront financés par l'association de la buvette.

2 - Logement au-dessus de la mairie :

La locataire nous a signalé qu'un volet ne fermait plus.
3 - Cure :

La sacristie est très abimée. Un point sur les travaux à effectuer sera fait.

4 - Les escaliers de la mairie ont été refaits par l'entreprise RATHIER.

5 - M. Adrien GAY quitte le logement qu'il occupe à l'étage de l'ancienne mairie le 30 septembre prochain.
M. le Maire propose de faire faire des diagnostics d'habitabilité dans les 3 logements communaux.**VI – COCA ET PLU :**

Des contacts seront repris avec le Bureau d'Etudes.

V – SIEL : RENOUVELEMENT DE LA COMPETENCE SAGE :

Les membres du Conseil Municipal approuvent le renouvellement de l'adhésion à la compétence SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) du SIEL pour une durée de 6 ans.

VI – ENVELOPPE CANTONALE DE SOLIDARITE : DEMANDE DE SUBVENTION :

Les travaux d'installation de sanitaires supplémentaires à l'école, réalisés cet été, feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Loire, au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité – année 2014.

VII – FINANCES COMMUNALES : MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE :

A l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une motion de soutien à l'action de AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat sera prise.

VIII – COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

ASICSO

CCVAL

IX – QUESTIONS DIVERSES :

1 - Bulletin municipal : une réunion de préparation sera organisée.

2 - Achat de petits matériels pour le cantonnier : un devis de CEDRE Motoculture nous est parvenu. D'autres devis seront demandés.

3 - Une visite des terrains et des bâtiments communaux aura lieu le samedi 25 octobre. RDV à 14 H devant la mairie.

4 - Commission COCA-PLU : une réunion sera organisée avec le Bureau d'Etudes.

5 - Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 27 octobre.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 1h10.

L'an deux mille quatorze, et le 27 Octobre à 20 heures 30.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents :

Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Cédric MICHAUD - Benjamin VERNAY - Noël BROSSE.

M. Benjamin VERNAY a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Septembre 2014 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. Vincent DEGOUTTE a démissionné de sa fonction de conseiller municipal le 09 octobre dernier.

Des nouvelles élections seront organisées les 07 et 14 décembre 2014 afin de compléter le Conseil Municipal.

Les personnes intéressées devront faire acte de candidature auprès de la Sous-Préfecture de ROANNE.

II – TRAVAUX COMMUNAUX :

1 – Voirie :

M. Sylvain PALABOST et les repreneurs de l'entreprise PEREY nous ont communiqué leurs tarifs horaires.

Il sera demandé à M. KONIK, de Services-AMO de faire un programme de travaux en fonction des crédits disponibles.
Un appel d'offres sera alors lancé auprès des entreprises pour les chemins de Mioland et de Boisseret.

2 - Bâtiments communaux :

Les membres du Conseil Municipal ont visité les bâtiments communaux le 25 octobre dernier. Les constatations suivantes ont été faites :
.église : Les plâtres sont très abîmés. Des infiltrations d'eau ont été observées au-dessus du retable et sur le côté droit en raison d'une noue bouchée par des feuilles.

.sacristie de droite : la fenêtre est à changer et le plafond menace de tomber
.sacristie de gauche : la fenêtre a été changée il y a quelques années

M. GAILLARD demandera à l'Architecte des Bâtiments de France de faire un diagnostic des travaux à réaliser.

.école : Des travaux ont été réalisés pendant l'été.

Pour la loi sur l'accessibilité applicable en 2015, il est possible de demander une dérogation qui sera accordée à condition que la commune s'engage à effectuer des travaux, selon un délai fixé.
Un projet établi par Services-AMO consiste à faire une extension sous le préau, et condamner l'accès à l'étage.

.ancienne mairie : dans le logement GAY, le sol a été changé par M. GAY.

L'isolation des combles du bâtiment est à prévoir.

Un diagnostic sera demandé à M. Emilien PONCET, du service SAGE du SIEL.

III – LIGNE DE TRESORERIE :

Actuellement, une ligne de trésorerie de 150 000 € est ouverte auprès du CRCA. Elle est à renouveler avant le 13 janvier 2015.

IV – BULLETIN COMMUNAL :

Il est en cours de préparation. Une réunion est à prévoir.

V – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS :

Les subventions suivantes sont attribuées :

. Sou des Ecoles du RPI – Année 2014/2015	320 €
. Pompiers de ST GERMAIN LAVAL	65 €
. Pompiers de CREMEAUX	65 €
. Ass. Amis de l'USEP	65 €
. Ass. Femmes Elues de la Loire	40 €
. DDEN	10 €
. SPA du Roannais	61,37 €
. L'arche de Noé	30,68 €

VI - CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Elle aura lieu le mardi 11 novembre, à 10 H 30 à SOUTERNON et à 11 H 30 à GREZOLLES.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

. CCID : 6 membres titulaires et des 6 membres suppléants ont été nommés par la Direction Départementale des Finances Publiques.
M. le Maire a contacté le service du cadastre pour faire la révision des classes 5 et 6.

La liste de ces classes nous sera transmise pour le 06 novembre, date de la prochaine réunion de la CCID.

. CCAS : une réunion s'est tenue en mairie aujourd'hui à 19 H. Les décisions suivantes ont été prises :

- . des bons d'achat seront distribués aux familles d'enfants nés en décembre 2013 et au cours de l'année 2014, soit au total 3 enfants.
- . le repas de Noël des Anciens aura lieu le mardi 16 décembre à 12 H à la P'tite Poularde, à ST GEORGES DE BAROILLE.

Les colis seront confectionnés le vendredi 19 décembre et seront portés le samedi 20 décembre.

. le cinéma ne sera pas reconduit

. Un bal pourrait avoir lieu un après-midi du mois de février. Un concours de belote pourrait être organisé en novembre, ou décembre.
. Un « troc-plantes » pourrait également être organisé le jour du vide-grenier.

. Une prochaine réunion est fixée au 10 novembre prochain avec pour ordre du jour la composition du colis de Noël.

. Le SIEL nous propose d'adhérer au groupement de commande départemental d'achat d'énergie. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

. Outilage pour l'agent technique : 2 devis nous sont parvenus. Nous attendons un autre devis avant de prendre une décision.

. Jardin derrière la mairie : le mur (situé du côté de la propriété de Mme Muller), qui s'écroule, est à nettoyer.

. Roannais, Pays de Rhône-Alpes nous informe que les travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux pourront être subventionnés par la Région.
Cette aide est plafonnée et ne pourra concerner qu'une vingtaine de logements.

. M. le Député Paul SALEN tiendra une permanence en mairie de ST GERMAIN LAVAL le jeudi 20 novembre.

. un spectacle, organisé par la CCVAL, aura lieu le vendredi 21 novembre à ST GERMAIN LAVAL.

. la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 1er décembre, à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

L'an deux mille quatorze, et le 1 Décembre à 20 heures 30.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents :

Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Noël BROSSE.

Etais absent excusé : M. Cédric MICHAUD.

M. Noël BROSSE a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Octobre 2014 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I - ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES DES 07 ET 14 DECEMBRE 2014 :

Mise en place des tours de garde.

II – TRAVAUX COMMUNAUX :

.1 – Voirie :

L'entreprise Champagri (successeur de l'entrep. PEREY) a commencé le taillage des haies.

Cette entreprise effectuera le déneigement sur les chemins communaux, si nécessaire.

Des devis seront demandés à plusieurs entreprises pour le curage des fossés des chemins communaux.

M. KONIK, de Services-AMO nous a transmis des devis pour le chemin de Mioland et pour le chemin de Boisseret. Un appel d'offres sera lancé auprès des entreprises.

Le maire rencontrera les propriétaires des terrains bordant ce chemin, qui pourraient être concernés par la procédure de l'alignement.

2 - Bâtiments communaux :

.M. DUMAS, de « Performances Energies » a visité les bâtiments communaux aujourd'hui. Les combles de l'école, de la mairie et de l'ancienne mairie seront isolés.

.école : en ce qui concerne l'accessibilité handicapés, il est possible de demander une dérogation jusqu'à fin juin 2015.

III – PERSONNEL COMMUNAL :

M. Ludovic PALABOST est embauché depuis aujourd'hui en CUI pour l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux. La prise en charge par l'Etat est de 85 % de son salaire brut.

IV – LIGNE DE TRESORERIE :

Le Crédit Agricole propose de remplacer la ligne de trésorerie par un prêt à court terme en fine d'un montant de 150 000 € remboursable en 24 mois, à un taux fixe de 1,21 %.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

V – COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

.Conseil d'école du 07 novembre 2014 :

.59 élèves sont scolarisés au RPI pour l'année scolaire 2014 / 2015.

.Il est demandé que du goudron soit épandu sous le préau.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

.CCID : La liste des habitations classées en catégorie 5 et 6 nous a été transmise par le Centre des Impôts, mais elle n'est pas exploitables en l'état.

.CCAS : une réunion aura lieu le mercredi 03 décembre.

.de l'outillage pour l'agent technique a été acheté auprès des Ets CROZET, de CREMEAUX.

L'an deux mille quatorze, et le 19 Décembre à 20 heures 30.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents :

Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Noël BROSSE.- Cédric MICHAUD

Etait absent excusé : M. Franck BEFORT.

Mme. Corinne CHAUX a été nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 1 décembre 2014 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Après avoir installé dans leur fonction de conseiller municipal Monsieur Régis GUILLAUME, élu le 07 décembre dernier et Monsieur Anthony HENRIQUES, élu le 14 décembre dernier, Monsieur le Maire reprend et commente les différents points du compte rendu du 1er décembre 2014 :

- le taillage des haies est terminé. Il a été réalisé sur les chemins communaux, sauf sur le chemin des Garennes car des riverains souhaitent le faire eux-même.
M. GAILLARD leur a donné une quinzaine de jours pour le réaliser, sinon il fera intervenir l'entreprise.
Lors du taillage des haies à Prachaise, un muret a été accroché. Il sera demandé aux cantonniers de le reprendre.
Un arbre situé sur le chemin de Boisseret est à élaguer.
- Le restaurant scolaire (cuisine centrale) est géré depuis 2012 par la CCVAI qui facture aux communes 5,50 € par repas.
(notre commune facture ensuite 3,20 € par repas aux parents).
Il a été décidé, lors du dernier bureau communautaire, qu'à compter du 1er janvier 2015, la CCVAI facturera aux communes 4 € par repas.

Questions diverses :

M. Benjamin VERNAY a participé à une séance de l'Atelier d'écriture.

Il propose que soit étudiée la possibilité de faire intervenir une entreprise de nettoyage à la salle des fêtes, ponctuellement.

Melle FLANET, locataire d'un appartement dans le bâtiment de l'ancienne mairie souhaite installer un poêle à bois.
Un artisan sera contacté afin que l'état de la cheminée soit vérifié.

Des bouteilles de gaz sont à changer à la salle des fêtes.

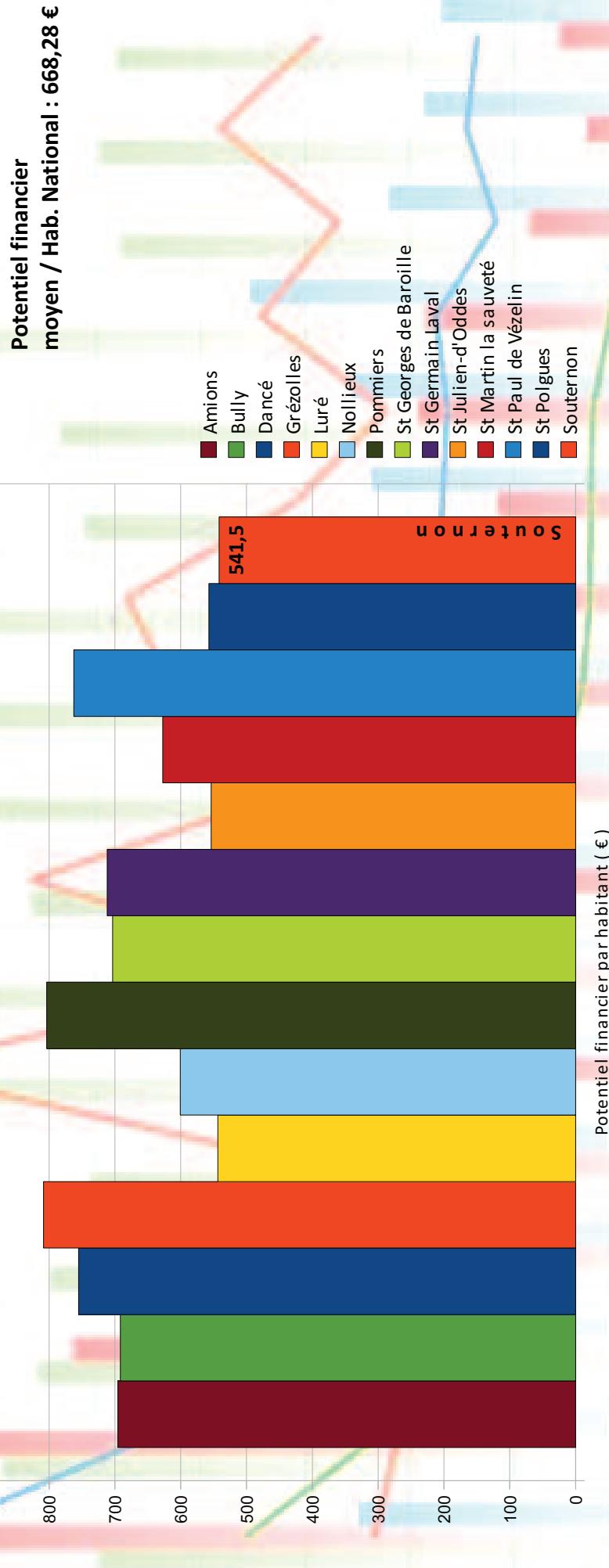
Un planning de travail devra être mis en place pour les cantonniers.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21 H.

Les membres du Conseil Municipal procèdent ensuite à la confection des colis de Noël des anciens, aidés des membres du CCAS et de bénévoles.
L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 0 H 30.

Potentiel financier par habitant : (2014)

C'est le potentiel fiscal par habitant auquel est ajoutée la dotation forfaitaire par habitant de la fonctionnement de l'Etat.
Le potentiel financier permet de prendre en compte l'ensemble des ressources stables communales et représente un bon indicateur de la richesse d'une commune..





DEPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 369,96	28,52%
CHARGES DE PERSONNEL	73 774,36	38,00%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 537,71	13,15%
CHARGES FINANCIERES	7 443,32	3,83%
REVERSEMENT SUR IMPOTS ET TAXES	14 034,00	7,23%
AUTOFINANCEMENT	17 973,71	9,26%
TOTAL	194 133,06	100,00%

RECETTES

DOATION FONDS DIVERS RESERVES	13 966,15	11,13%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42 265,72	33,68%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	150,00	0,12%
DEFICIT d'investissement cumulé	69 096,07	55,07%
TOTAL	125 477,94	100,00%

- N V E S T - S S E M E N T

DEPENSES

REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION PERSONNEL	14 863,73	7,66%
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	18 420,97	9,49%
IMPOTS ET TAXES	64 791,58	33,37%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	83 790,59	43,16%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 573,08	4,93%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 693,11	1,39%
TOTAL	194 133,06	100,00%

RECETTES

DOATION FONDS DIVERS RESERVES	13 966,15	11,13%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42 265,72	33,68%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	150,00	0,12%
DEFICIT d'investissement cumulé	69 096,07	55,07%
TOTAL	125 477,94	100,00%

F O N C T - O N N E M E N T

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Charges à caractère général :

Frais tels qu'électricité, combustible (gaz pour le chauffage de l'école, de la mairie,...) (total d'environ 22000 €), eau (1000), fournitures administratives et scolaires (4300), achat de livres pour la bibliothèque (400 par an), maintenance (photocopieurs,..), assurances (3500), affranchissement et télécoms (3000), achat des repas à la communauté de communes (18000),...

Frais de personnel :

Personnel titulaire et non titulaire et charges associées (retraite, maladie), assurances communales (maladie, maternité,.., personnel), médecine du travail,...

Autres charges de gestion courante :

Indemnités des élus et charges sociales (14000), cotisation obligatoire pour le service départemental d'incendie (6800), subventions au CCAS et aux associations (3200), contributions obligatoires à différents organismes (Syndicat de la Bombardie : 1,53 €/habitant, Salles de sport SOVA et ASICSO,..)...

Charges financières : Intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie.

Revertement sur impôts et taxes :

Dégrèvements (aux jeunes agriculteurs sur l'impôt foncier non bâti), Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource (contribution de Souteron aux communes affectées par la perte de leur produit de la taxe professionnelle),...

Autofinancement : excédent dégagé par le fonctionnement communal (recettes – dépenses).

Recettes :

Remboursement sur rémunération du personnel : aide de l'état sur les contrats aidés (CAE).

Produits des services et du Domaine :

Participation des parents au prix de la cantine (3,20 € sur 5,50 € payés par la commune à la communauté de communes), remboursements à d'autres collectivités (fonctionnement du RPI, communauté de communes,..).

Impôts et taxes :

Produits des taxes payées par les Souternois (taxes foncières sur le bâti et le non bâti, d'habitation,..) et taxe additionnelle sur les droits de mutation (20000).

Dotations et participations :

Dotations de l'état et départementales (dont DGF – dotation globale de fonctionnement- : 50000), Dotation de solidarité rurale, fonds départemental de Taxe Professionnelle,...

Autres produits de gestion courante :

Locations des appartements, de la salle des fêtes,...

Produits exceptionnels : dons, remboursements de travaux par l'association gérant la buvette,...

Section d'Investissement

Dépenses :

Emprunts et dettes assimilées :

remboursement de la part en capital des emprunts immobilisations corporelles :

remboursement au SIEL (syndicat d'énergie de la Loire) des travaux liés à l'extinction nocturne de l'éclairage public, droits d'utilisation de logiciels,...

Recettes :

Immobilisations en cours :

travaux de voirie (dont ceux liés à l'orage catastrophique du 27 mai 2012), travaux dans les bâtiments (école),...

Budget communal : quelques explications (en €)

Produits exceptionnels :

Locations des appartements, de la salle des fêtes,...

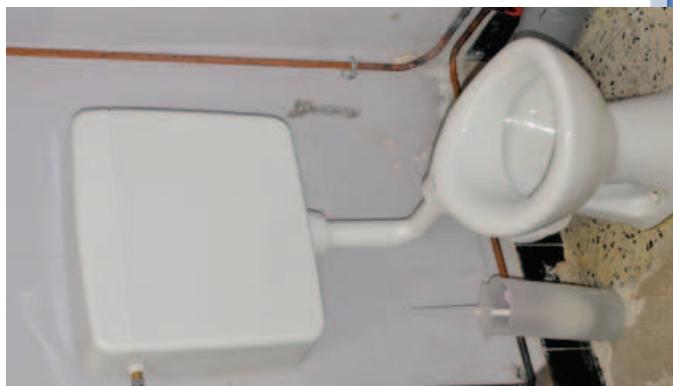
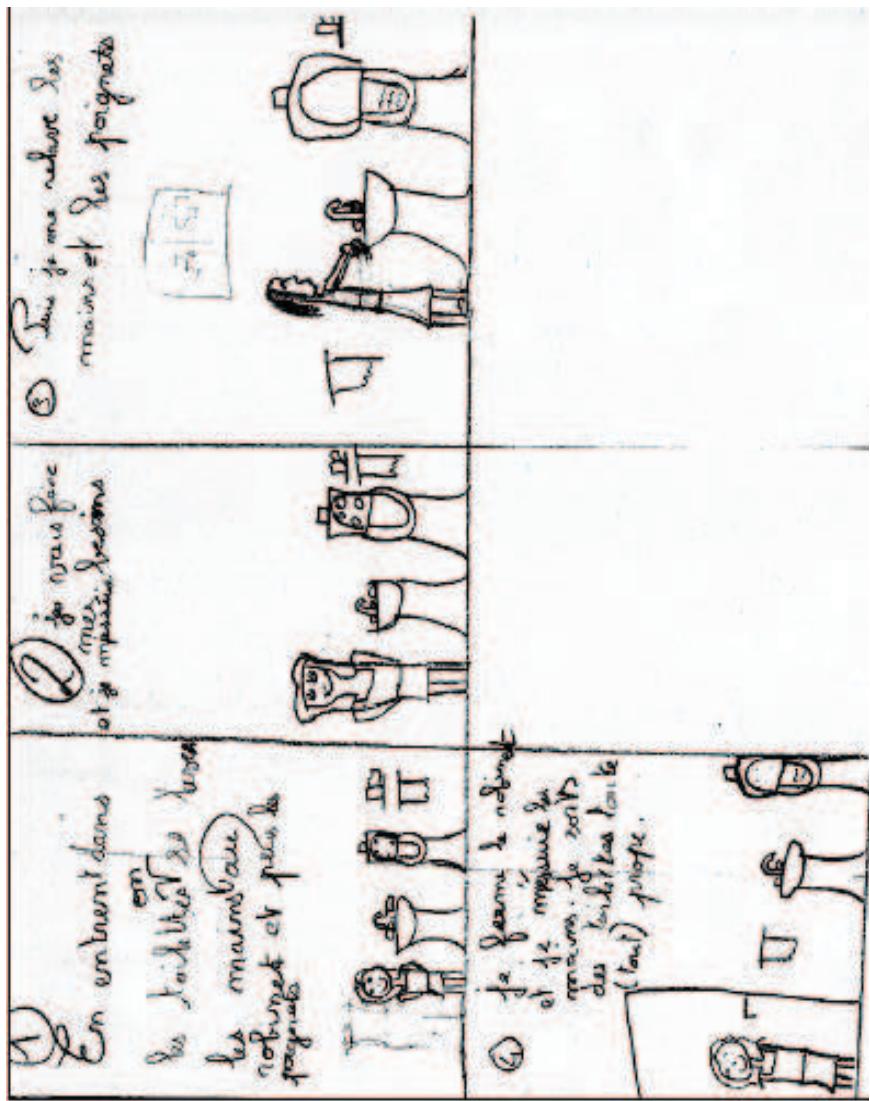
Produits exceptionnels : dons, remboursements de travaux par l'association gérant la buvette,...

Travaux 2014

Mathelin : 4501,44 € (Plomberie)
Merle : 1462,00 € (Plâtrerie-Peinture)
Services-AMO : 1620,00 € (Maîtrise d'œuvre)

Total : 7584,29 € TTC

Subvention attendue : 3792,14 € Soit 60% du HT.
Au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité - Année 2014 -



Réfection des escaliers

Maçonnerie

Rathier :

Dépose ancien escalier + évacuation
des gravats +

Réalisation escalier et marches

Total : 2950,00 € HT



Subvention attendue : 2070 € Soit 60% du HT.

Au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité - Année 2013 -

Les fossés : obligations et préconisations

L'entretien des fossés est à envisager dans le même esprit que celui des cours d'eau situés à l'aval, qu'ils alimentent, mais sans le même formalisme. Par contre, le creusement, le recalibrage et le remblaiement de certains fossés est soumis à Déclaration ou à Autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

Un rôle épurateur à préserver

Les fossés remplissent des fonctions d'intérêt privé (drainage) et d'intérêt général (décantation / épuration des eaux, habitats naturels pour la faune et la flore, éléments paysagers). La faune et flore aquatiques (renoncules...) et celles des berges (roseaux, massettes, joncs...) peuvent y être extrêmement riches.

Les obligations relatives à l'entretien (enlèvement d'embâcles, de dépôts sédimentaires...) diffèrent qu'il s'agisse d'un cours d'eau ou d'un fossé.

Avant toute intervention, il est donc nécessaire de s'assurer qu'il s'agit bien d'un fossé, notion qui se définit par rapport à celle de cours d'eau.

Comment s'assurer qu'il s'agit bien d'un fossé ?

Pour clarifier la confusion souvent entretenu entre cours d'eau et fossé, les services en charge de la Police de l'eau ont élaboré un guide pratique de détermination des cours d'eau.

Cette clef de détermination est basée sur des critères objectifs faisant appel à des caractéristiques techniques hydrologiques, physiques et écologiques : lit marqué (berge), écoulement d'eau au moins une partie de l'année, fond différencié et vie aquatique.

Ce guide vous permet de définir ce qu'est un cours d'eau, et par opposition les écoulements qui ne le sont pas.

Par exemple : un écoulement très modifié mais qui présente un écoulement permanent ou alimenté par une source même à débit temporaire est un cours d'eau.

L'entretien des fossés permet de préserver les cours d'eau qu'ils alimentent

L'entretien des fossés, ouvrages artificiels, n'est soumis ni à Déclaration ni à Autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

Néanmoins, les fossés, en collectant les ruissellements d'eau, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un esprit de préservation de la qualité de l'eau, afin de ne pas dégrader les cours d'eau qu'ils alimentent.

Le fossé doit restituer au cours d'eau de l'eau d'une qualité compatible avec la vie animale et végétale le long de son cours. Une eau d'une bonne qualité est à minima une eau claire, dont la teneur en produits chimiques ne dépasse pas les seuils fixés par la réglementation, notamment en matière de nitrates et produits phytosanitaires à usage agricole.

De plus, il ne faut pas oublier que le fait de curer un fossé à l'amont d'un cours d'eau augmente son débit, ce qui, en cas de crue, peut avoir des conséquences importantes à l'aval. Tout entretien de fossé doit donc se faire en concertation étroite avec la structure de gestion de la rivière (syndicat de rivière).



Des préconisations à suivre (réalisations, curage, entretien de la végétation)

L'entretien des fossés doit à la fois prendre en compte le contexte topographique de la zone concernée, c'est-à-dire le relief et la configuration des lieux (pentes...) et doit être raisonné afin de concilier à la fois les exigences de préservation de la diversité biologique avec les diverses fonctions relatives aux fossés.
A ces fins, les actions d'entretien doivent être menées dans le respect de quelques règles simples :

Programmation et périodes d'intervention :

établir un programme d'intervention pluriannuel pour les fossés (le fait de ne pas curer l'ensemble des fossés d'un même secteur la même année permet aux espèces présentes de migrer des secteurs curés vers les secteurs non curés qui vont servir de zones-refuge et permettre, après les travaux, la recolonisation des secteurs curés) ;
intervenir avant fin mars et après début juillet, périodes pendant lesquelles la majorité des espèces animales et végétales ont accompli leur cycle de reproduction.

Réalisations à mettre en place avant l'exutoire (lieu de déversement des eaux du fossé dans le cours d'eau) :

maintenir en herbe une partie suffisante du linéaire du fossé ;
limiter l'afflux de terre en provenance des parcelles cultivées par implantation de zones-tampons végétalisées le long de certains fossés ;
créer une mare-tampon ou une zone humide artificielle afin de collecter les sédiments.

Modalités de curage :

éviter le " curage à blanc ", c'est-à-dire le reprofilage des berges et le décapage des végétaux et de la couche superficielle du sol ;
enlever les sédiments par tronçon en étalant le travail sur plusieurs années de façon à permettre la recolonisation par la végétation de la partie mise à nue ;
ne pas surcreuser afin de respecter le calibre des fossés (dans sa largeur et sa profondeur naturelle) ;
réensemencer la couche superficielle du fond du fossé en re-étalant les premiers centimètres de vase extraite qui contient graines, boutures et microfaune ;
privilégier l'enlèvement de sédiments à sec, moins dommageable pour les talus et berges mais ne permettant pas à la faune aquatique de s'échapper.

Modalités d'entretien de la végétation :

entretenir une berge sur deux dans le cas d'une fauche annuelle des berges (cette recommandation permet de maintenir des lieux de vie favorables pour la faune (libellules, canards...) et la flore ;
conserver les végétaux en crête de berge (arbustes, grands arbres et arbres morts) ;
interdire aux troupeaux le piétinement du lit des fossés et cours d'eau ;
conserver la végétation des berges pour aider à leur stabilisation, éviter qu'elles ne s'éboulent, et préserver la diversité biologique ;
entretenir la végétation herbacée des berges par la fauche ou le broyage des talus hors de la période de reproduction de la faune et de la flore qui s'étend chez la plupart des espèces entre fin mars et début juillet ;
faucarder (faucher) les herbes aquatiques uniquement sur une bande médiane au milieu du fossé lorsque sa largeur le permet, c'est-à-dire en préservant la végétation aquatique proche des berges.

Sources : <http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau/Cours-d-eau-fosses-et-drainages-agricoles/Les-fosses-obligations-et-preconisations>

Bulletin municipal
Souternon



Création, recalibrage et comblement des fossés

Le creusement (création), le recalibrage et le remblaiement (comblement) de certains fossés sont soumis à Déclaration ou à Autorisation au titre de la Loi sur l'eau, en fonction de leur capacité, de leur taille et de la conséquence sur le mode d'écoulement des eaux et le niveau de l'eau, conformément à l'article L214-1 du Code de l'environnement .

De plus, la création d'un fossé ne doit pas engendrer de perturbation dans le cours d'eau en y déversant des eaux de mauvaise qualité. C'est pourquoi, même si la Nomenclature Eau n'aborde pas directement la question de la création d'un fossé, celle-ci doit répondre aux exigences de la rubrique relative aux eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0. : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol, ou dans le sous-sol).



Budget 2014

Programme engagé
par la commune : 10 000,00 € HT

L'entretien des fossés,

les objectifs de cet entretien régulier, à savoir « maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou récépage de la végétation des rives ».

La municipalité a lancé un programme annuel d'environ 10 000 HT. / An, qu'elle espère durable.



SARL Champagri successeur SARL PEREY Frères

Brève description
Entreprise de travaux agricoles :

- travaux de récolte
- travaux du sol
- taillage et déneigement

06 16 03 75 84



Taillage des Haies



Budget 2014

Prévu par la
commune : 5000,00 € HT

La partie déneigement sera aussi confiée à la société Champagri

Déneigement

Bulletin municipal
Souteron

Voirie Communale et Rurale

Éclairer juste là où il faut, quand il faut

Bilan pour Souteron,

En 2011, la facture des collectivités afférante à la seule consommation d'électricité a augmenté entre 15% et 18%. Les points d'éclairage ont augmenté de 30% sur les dix dernières années. Dès lors, pour des raisons à la fois liées à la recherche d'une plus grande sobriété énergétique, à la préservation de la biodiversité nocturne et à d'évidentes économies financières, il convient de mesurer l'utilisation et l'usage de l'éclairage dans les communes.

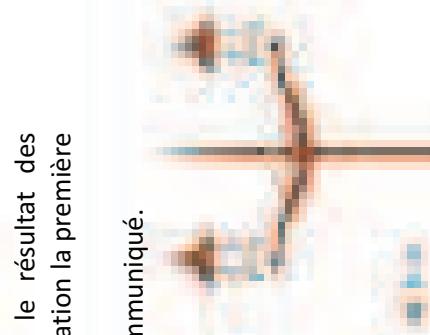
Pour seconder les collectivités dans cette transition et initier des travaux d'amélioration de performances de leur patrimoine énergétique, les syndicats d'énergie (syndicats intercommunaux ou départementaux, d'électricité et de gaz...), en lien souvent avec les agences locales des énergies et du climat , sont les meilleurs soutiens pour les collectivités désireuses de se lancer dans ce dispositif simple, accessible et dont les bénéfices sont concluants dans les domaines concernés.

Une première méthode, simple consiste à remplacer les lampes par d'autres plus performantes. Ainsi, au lieu d'avoir du 300 W, on se contente de 150 W. La consommation est ainsi divisée par deux, mais avec un même rendu lumineux. Pour autant, cette méthode nécessite d'investir dans le remplacement des lampes.

Une autre méthode ne coûtant quasiment rien est celle de l'extinction de nuit. Si les collectivités ont pris soin de remplacer régulièrement le parc électrique, l'investissement se révèle très faible. Si ce n'est pas le cas, il conviendra auparavant d'investir dans les armoires afin de mettre en place par la suite le système de programmation qui permettra une extinction nocturne – la vétusté d'un parc ne permet en effet pas d'éteindre la nuit sans aménagements préalables.

L'extinction une partie de la nuit permet d'alléger la facture énergétique de 18 à 40% - cette économie pouvant être réinvestie dans la rénovation du parc électrique.

A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore le résultat des économies faites grâce à l'extinction de nuit, car l'exploitation la première année n'est pas tout à fait terminée. Nous ne manquerons pas de signaler les résultats par communiqué.





La règle n°1 :
mise en avant par l' ADEME : travailler sur la sobriété.
Quel est l'intérêt d'éclairer une route sur laquelle seule une voiture passe la nuit ?

Règle n°2 :
l'efficacité. 75W peuvent remplacer aisément et aussi efficacement 300 W.
Il s'agit de mettre en avant une utilisation rationnelle de l'énergie.

« Éclairer juste, là où il faut, quand il faut », tel est le leitmotiv de l' ADEME, sans évidemment regretter le temps perdu de la lampe à l'huile... !

Quid de la responsabilité du maire si une grand-mère se casse la jambe la nuit en descendant d'un trottoir non-éclairé ? L'avocat ayant conseillé l' ADEME précise alors que l'éclairage public n'est pas un service public. Il s'agit certes d'un service au public. Mais l'éclairage public n'est qu'un des éléments qui concourent à la sécurité de l'espace public. Aussi la seule absence d'éclairage ne peut-elle être l'unique motif d'engagement de la responsabilité du maire en cas de problème.

En revanche, si le mode d'éclairage fait défaut en période de non-extinction, cette défaillance relève alors d'un dysfonctionnement du à une panne, à un manque d'entretien, etc., lesquels sont alors imputables au maire. Etant donné qu'il ne s'agit pas d'un service public, le maire peut, par simple arrêté – sans délibération du conseil – décider l'extinction de 22h30 à 4h30 par exemple, sur quelques voies précises.



Fibre optique dans la Loire : début des travaux en cours d'année

THD42 : la fibre chez l'habitant

Le projet THD42, porté par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire) en partenariat avec le Conseil général de la Loire, vise à desservir tous les habitants du département de la Loire avec la fibre optique d'ici à 2020.

Le dispositif évalué à 300 millions d'euros doit alimenter 172 000 habitations sur 280 communes, les périphéries de l'ex-Grand Roanne (6 communes) et de Saint-Etienne Métropole (43) devant être desservis par Orange.thd42

A terme, 10 500 km de fibre optique vont être déployés dans la Loire.

THD42 doit être financé dans le cadre du Fonds pour la Société Numérique (FSN), des aides Régionales, Européennes et la participation des communautés de communes et d'agglomération.

Ce réseau propriété de la collectivité sera exploité par une société fermière (affermage) chargée de la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet (FAI).

Le réseau public fibre optique ainsi créé sera à disposition des FAI afin de proposer des abonnements aux particuliers et aux entreprises.

Une fibre optique est : un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété d'être un conducteur de la lumière et sert dans la transmission de données et de lumière. Elle offre un débit d'information nettement supérieur à celui des câbles coaxiaux et peuvent servir de support à un réseau « large bande » par lequel transitent aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques. Le principe de la fibre optique a été développé au cours des années 1970 dans les laboratoires de l'entreprise américaine Corning Glass Works (actuelle Corning Incorporated).



Très Haut Débit

Les axes de collecte

Sur 2013, le projet s'est attaché à la poursuite de la création des axes de collecte, sur lesquels le réseau de desserte viendra se connecter. Il s'agit des « autoroutes » du très haut débit, composées par le réseau existant du Conseil général de la Loire, qui dessert les zones d'activités économiques. Des axes complémentaires sont construits par le SIEL : Perreux à Notre Dame de Boisset, Rozier en Donzy à Panassières, Champdieu à Arthun et enfin Saint-Paul en Jarez à Bourg-Argental.

Pour l'ensemble de ces travaux (collecte et desserte), le principe est de ne pas créer de réseaux parallèles et concurrents. Le projet THD42 doit réutiliser au maximum les infrastructures existantes comme celles du Conseil général ou de France Télécom (location).

Le réseau mis en place par le SIEL doit également utiliser les supports existants comme les lignes électriques dont le syndicat est propriétaire, les réseaux d'assainissement et enfin être passé en souterrain lors de travaux de dissimulation.

En 2014, les premières études de terrain démarrent dans les territoires et des travaux ont débuté dans la deuxième partie de l'année. Les particuliers seront contactés automatiquement lorsque des travaux seront prévus pour leur secteur entre 2014 et 2020. Ce sont les communautés de communes ou d'agglomération, qui financent le quart du projet, qui priorisent les travaux sur leur territoire.

Lors du Conseil Communautaire du 8 janvier 2015, les représentants des communes des vals d'Aix et Isable ont voté le projet de déploiement du réseau THD.

Cette décision fait suite à un Avant Projet Sommaire (APS), réalisé par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Loire ,

Quatre points de Mutualisation (PM) seront créés, (Dancé – St Martin la Sauveté et deux à St Germain Laval) et permettront aux opérateurs de se connecter.

1.1 Le Projet THD rappel

- Déploiement d'un réseau en fibre optique à l'habitant (FttH)
- Construction sous Maîtrise d'Ouvrage Publique
- Exploitation et commercialisation confiées à un fermier suite à une procédure de Délégation de Service Public (DSP)
- Péréquation financière du projet pour l'ensemble des EPCI de la Loire.
- Coût estimatif moyen à la prise : 1906€

Lexique :

- **Collecte** : réalisation des liens optiques entre des réseaux existants jusqu'aux PM construits dans le cadre du marché de desserte.
- **Desserte** : réalisation du réseau en fibre optique du PM au Point de Branchement Optique (PBO).
- **PM : Point de Mutualisation** : Toute habitation disposant de la fibre est connectée à un PM. Chaque PM définit donc une zone géographique. Chaque opérateur vient se connecter au PM
- **Raccordement** : réalisation des raccordements des abonnés en fibre optique du Point de Branchement Optique (PBO) à la Prise Terminale Optique (PTO) :
 - logements des particuliers (collectifs et individuels)
 - locaux à usage professionnel
 - sites publics - sites ou points techniques - zones d'activités et artisanales. Etc...



La fibre optique partira de ces points pour être amenée à chaque abonné. Une Prise Terminale Optique (PTO) sera installée dans chaque foyer (logement des particuliers collectifs et individuels, dans les locaux à usage professionnel, dans les sites publics, les sites ou points techniques, les zones d'activité artisanales). 3351 prises seront installées sur le périmètre de la Communauté de Communes.

3 communes dépendront de points de mutualisation extérieurs (Grézolles et Luré seront reliés au PM de Crèmeaux et St Georges de Baroille à celui de Balbigny).

Ce projet est subventionné par l'Europe, l'Etat, le SIEL, les conseils général et régional. Le montant à la charge de la Commune se monte à 2071440 €. Il sera financé par différents emprunts.



Rendu APS FTTH - 04/12/2014 - 2

Les particuliers, s'ils acceptent d'être accordés lors des travaux de mise en place n'auront rien à débourser.

Toutefois, s'ils n'acceptent pas la prise, le coût pour la faire poser ultérieurement sera de l'ordre de 2 000 €.

Cet aménagement permettra à nos communes d'avoir des accès Internet et téléphonie plus rapides, et bénéficier d'applications novatrices voire révolutionnaires.



DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BOMBARDE

délégués titulaires : Jean-Louis GAILLARD et Corinne CHAUX.
délégués suppléants : Benjamin VERNAY et Christophe PION.

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA LOIRE (SIEL)

Titulaire : Benjamin VERNAY Suppléant : Anthony HENRIQUES

COMMISSIONS COMMUNALES

Urbanisme, bâtiments communaux et voirie :

Jean-Louis GAILLARD, Corinne CHAUX, Benjamin VERNAY, Cédric MICHAUD, Noël BROSSE, Régis GUILLAUME.

Communication, informations, vie sociale :

Franck BEFORT, Corinne CHAUX, Benjamin VERNAY, Anthony HENRIQUES.

Budgets, finances, personnel communal, relations avec les autres communes :

Jean-Louis GAILLARD, Corinne CHAUX, Franck BEFORT, Régis GUILLAUME.

DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS

C.C.A.S. : Corinne CHAUX, Christophe PION, Benjamin VERNAY et Noël BROSSE.

ASICO (Salle d'Amions) : Cédric MICHAUD (titulaire), Benjamin VERNAY (suppléant).

SOVA (Salle Omnisport du Val d'Aix - Grézolles) : Christophe PION, Benjamin VERNAY.

Commission d'appels d'offres :

Président : Jean-Louis GAILLARD.

Titulaires : Corinne CHAUX, Franck BEFORT, Régis GUILLAUME.

Suppléants : Christophe PION, Cédric MICHAUD, Noël BROSSE.

Commissions de la CCVAI :

Aménagement du territoire :

Franck BEFORT, Corinne CHAUX

Environnement/Développement durable :

Benjamin VERNAY, Anthony HENRIQUES

Service à la population/cohésion sociale :

Corinne CHAUX

Gestion du patrimoine :

Cédric MICHAUD, Benjamin VERNAY

Tourisme/culture :

Jean-Louis GAILLARD, Franck BEFORT.

CETC : Titulaire : Jean-Louis GAILLARD

Suppléante : Corinne CHAUX

MUNICIPALITÉ

maire
Jean-Louis GAILLARD
1er Adjoint
Corinne CHAUX
2ème Adjoint
Franck BEFORT

CONSEILLERS

MUNICIPAUX

Christophe PION
Cédric MICHAUD
Benjamin VERNAY
Noël BROSSE
Régis GUILLAUME
Anthony HENRIQUES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

COMMISSAIRES TITULAIRES

André PORCHE
Fernand COMBRISSON
Raymond VERNAY
Georges PEREY
Marie-Antoinette OBLETTE
Bernadette DALLERY

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

René RAJOT
Jean FARGE
Maryse DREVON
Yves GAUDARD
Emilie CHAUX
Georges DEBOUT



Christophe PION Anthony HENRIQUES Benjamin VERNAY Noël BROSSE Régis GUILLAUME
Cédric MICHAUD

Franck Béfort Corinne CHAUX Jean-louis Gaillard

Souternon, le conseil municipal compte un nouveau membre

Régis Guillaume élu

Comme vous avez pu le découvrir dans les parutions précédentes, la démission d'un quatrième conseiller entraîne une élection partielle sur la commune. Ce 7 décembre avait lieu le premier tour de celle-ci, un seul candidat s'était présenté : Régis Guillaume, 38 ans, marié, trois enfants, adjoint d'animation à la ville du Coteau.

Résultats: Inscrits 291, Votants 126, Régis Guillaume 85 voix, Nuls 26, Blancs 15.

Régis Guillaume est élu en obtenant plus du quart de voix des inscrits.

" Ma candidature au premier tour de cette élection partielle avait pour but d'aider à compléter le conseil municipal, après que les quatre démissions l'ont empêché de fonctionner normalement. Et éviter ainsi la mise de la commune sous tutelle."

"Je souhaite maintenant prendre toute ma part aux réunions, aux travaux, aux projets et aux réalisations de la municipalité, en pensant à l'intérêt général."

Souternon, Un nouveau conseiller siégera au conseil municipal

Anthony Henriques élu

Après le premier tour des élections municipales du dimanche 7 décembre.

C'est au tour de Anthony Henriques de prendre place à celle-ci.

Seul candidat pour ce deuxième tour de scrutin qui était à la majorité relative, il a obtenu 66 voix.

Résultats : inscrits 291, votants 91, exprimées 66, blancs 6, nuls 19.

Ce dernier scrutin clôture ainsi les élections municipales partielles du conseil municipal, avec l'élection de deux nouveaux conseillers sur quatre possibles.

Comment voter par procuration ?

Comment procéder ?

Vous devrez vous rendre au bureau de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance le plus proche de chez vous , munis de vos papiers d'identité . Là , vous, le mandat devrez remplir un formulaire sur lequel vous désignerez la personne qui votera pour vous (le mandataire) . Deux obligations pour cette personne : il faut qu'elle soit inscrite dans la même commune que vous (mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote). il ne faut pas qu'elle ait reçu une autre procuration (elle ne peut avoir qu'une seule procuration, sauf si la procuration a été établie à l'étranger ; dans ce cas , elle peut recevoir deux procurations, l'une établie à l'étranger et l'autre en France, ou deux établies à l'étranger.)

Vous devez aussi déclarer sur l'honneur la raison pour laquelle vous ne pouvez pas aller voter : obligations professionnelles , état de santé , vacances,... Une fois tous les renseignements remplis, une partie du formulaire sera envoyée à la mairie du lieu de vote.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer au bureau de police, par exemple en raison de votre âge ou pour raison de santé, un officier de police judiciaire se déplacera à votre domicile pour établir la procuration.
Par contre vous devrez fournir un certificat médical.

ATTENTION :

N'oubliez pas d'informer le mandataire, car personne ne le fera à votre place.

Même si en principe une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment si vous voulez que la démarche soit sûre d'aboutir.



Le scrutin est ouvert de 8 heures à 18 heures.

Pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote, les représentants de l'Etat ont la possibilité de décider d'avancer ou de retarder, dans certaines communes ou circonscriptions administratives, l'heure d'ouverture ou de fermeture du scrutin.

Dates du scrutin

Départementales 2015 - Date des élections

Les élections départementales 2015 auront lieu au mois de mars 2015. Il s'agit d'élections à deux tours : elles auront donc lieu lors de deux dimanches espacés d'une semaine. Les dates précises de ces deux jours d'élections ont été annoncées ministre de l'intérieur le 5 novembre 2014 : le 1er tour des départementales aura lieu le dimanche 22 mars 2015, tandis que le second tour aura lieu le dimanche 29 mars 2015.

Dans un premier temps, les élections départementales devaient avoir lieu en même temps que les élections régionales 2015. Le gouvernement a toutefois décidé de dissocier ces deux élections : les départementales auront ainsi lieu en mars 2015, tandis que les régionales seront organisées à la fin de l'année 2015.

Scrutin

Il s'agit d'un scrutin majoritaire à deux tours en vue d'écrire les conseillers départementaux, dont la durée du mandat sera de 6 ans. Les candidatures sont faites sous forme de binômes de candidats homme-femme.

Pourront voter aux départementales 2015 les électeurs français inscrits sur les listes électorales. La ville de Paris n'est toutefois pas concernée par ces élections, tout comme les départements de la Martinique et de la Guyane.

Pour être au 2nd tour, il faut arriver en première ou en deuxième positions au premier tour. Les autres candidats peuvent également se maintenir au second tour dès lors qu'ils obtiennent un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le binôme élu est celui qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour.

Réforme

Suite à la réforme des collectivités territoriales, en 2015 auront lieu les élections régionales mais également départementales. Ces dernières remplaceront en effet les anciennes élections cantonales, dont la dernière édition a eu lieu en 2011. Les français éliront ainsi leurs conseillers régionaux mais aussi leurs conseillers départementaux (qui remplacent les anciens conseillers généraux) cette année, à deux dates distinctes.

En outre, avant l'organisation des régionales 2015, le gouvernement souhaite réduire le nombre de régions françaises qui, selon la loi 16 janvier 2015, est aussi passé de 22 à 13.





Gilles AGRAFEIL Huguette BANUS Michèle COUDOURE Cindy PALABOST Elisabeth VERNAY Ludovic PALABOST

Southern, le personnel communal

Tous les employés communaux travaillent à temps non complet, annualisé ou non
Elisabeth VERNAY : ménage des bâtiments communaux (titulaire) 10H30/Semaine + aide à l'enseignant et animation des TAP (contrat CUI) 24H.

Huguette BANUS : secrétaire (titulaire) 20H.

Michèle COUDOURE : aide à l'enseignant (contractuelle)

Cindy PALABOST : service des repas et ménage du restaurant scolaire et aide à l'enseignant (contrat CUI) 24H.
Gilles AGRAFEIL et Ludovic PALABOST : entretien de la voirie et des bâtiments communaux (contrat CUI) 24H.

DES ÉCOLES DU R.P.I. GRÉZOLLES/ST JULIEN D'ODDES ET SOUTERNON

Année scolaire 2014/2015

Pour cette nouvelle année scolaire qui a débuté en septembre, un nouveau projet commun anime déjà les trois classes : partir autour du monde !!!

Sans valise.... Les élèves de Grézolles, de Souteron et de St Julien d'Odde travaillent en effet sur les cinq continents. L'Asie a d'abord été étudiée, en septembre et octobre, avec notamment la venue d'une auteure de littérature de jeunesse, Agnès Bertron-Martin, auteure des *Trois Grains de riz*, la venue en classe d'un papi qui a présenté le Népal à travers des photos de son voyage, un menu indien à la cantine, etc... Ce projet pluridisciplinaire permet aux élèves, selon leur âge, de travailler bon nombres de compétences en géographie, en littérature, en éducation civique, en arts visuels, en musique, en découverte du monde, en production d'écrit, etc... Une visite au musée des civilisations à St Just St Rambert pour tous , et une classe africaine de trois jours pour les cycles 2 et 3, sont aussi programmées par les enseignants.



QUE S'EST IL PASSÉ DANS LA CLASSE DE GRÉZOLLES EN 2014 ? LES ÉLÈVES VOUS RACONTENT :

Le mois de janvier commence toujours par une galette des rois : la maîtresse nous a fait lire la recette et, hop, au travail les apprentis cuisiniers ! Bien sur, après on les a dégustées, nos galettes !



En février, on a fait une rencontre USEP où on a découvert un nouveau sport : le Kin Ball ! Ça se joue avec des ballons géants ! C'était trop bien !



Pour Carnaval, la maîtresse nous a appris plein de danses.

Elle nous a proposé de faire un BAL COSTUMÉ !!!

On est tous venus à l'école déguisés et on s'est même maquillés !! Quelle fête dans l'école !



Comme on était très doués pour la cuisine, on s'est lancé en classe sur une deuxième recette : les maisons en pain d'épice.
On a fait des villages, avec des chemins, en bombons et même des arbres sucrés !

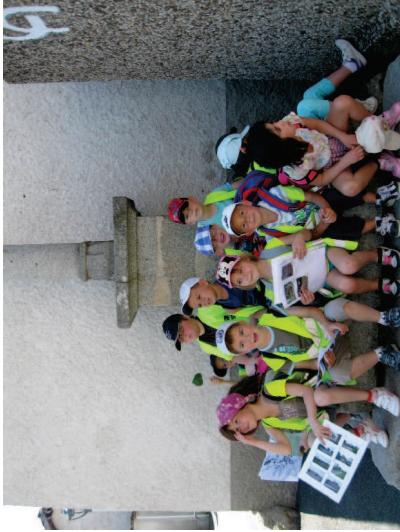


Au printemps,
on n'a pas oublié
de semer dans
notre potager :
des pensées,
des petits pois,
des salades
et des radis
dans nos carrés !
Il faut toujours
bien arroser....

En avril, une rencontre USEP
de cirque ;
c'est nous les acrobates et
les jongleurs !
De quoi bien se préparer
pour construire notre
spectacle de fin d'année.



Au mois de
juin, une
grande
randonnée
pour plusieurs
classes du
canton : au
programme,
lecture de carte
et jeux
d'orientation !



Quelques mois ont passé : le jardin a bien donné ! Tout a bien poussé !
Un jury est même passé et un diplôme nous été décerné !



LES ÉLÈVES DE GRÉZOLLES



Septembre : une année nouvelle a commencé : un gros travail sur les déchets à trier, et notre point de compostage à inaugurer !



Bonjour, cette année nous travaillons sur les 5 continents .

De plus , nous allons faire un voyage dont la destination est encore inconnue.

Aussi , nous devrions aller visiter un musée (St Just St Rambert : musée des civilisations).

Éric Garnon

Page 44

Bulletin municipal
Souternon

Nos écoles (St Julien d' Oddes)

En cette année scolaire 2014 - 2015, l'école publique de Souteron fait toujours partie du regroupement pédagogique (RPI) avec l'école de Grézolles et celle de St-Julien-d'Oddes.

C'est à Souteron que les élèves de maternelle, au nombre de 31, sont scolarisés de la petite section (PS) à la grande section (GS). Ils représentent le plus gros effectif du RPI.

La maîtresse, Catherine Joandel, étant absente, c'est Philippe Russier qui assure depuis la rentrée son remplacement jusqu'à son retour.

Il est épaulé par une ATSEM, Michèle Coudour, une employée municipale, Elisabeth Verney, et Cindy Palabost en contrat CUI.

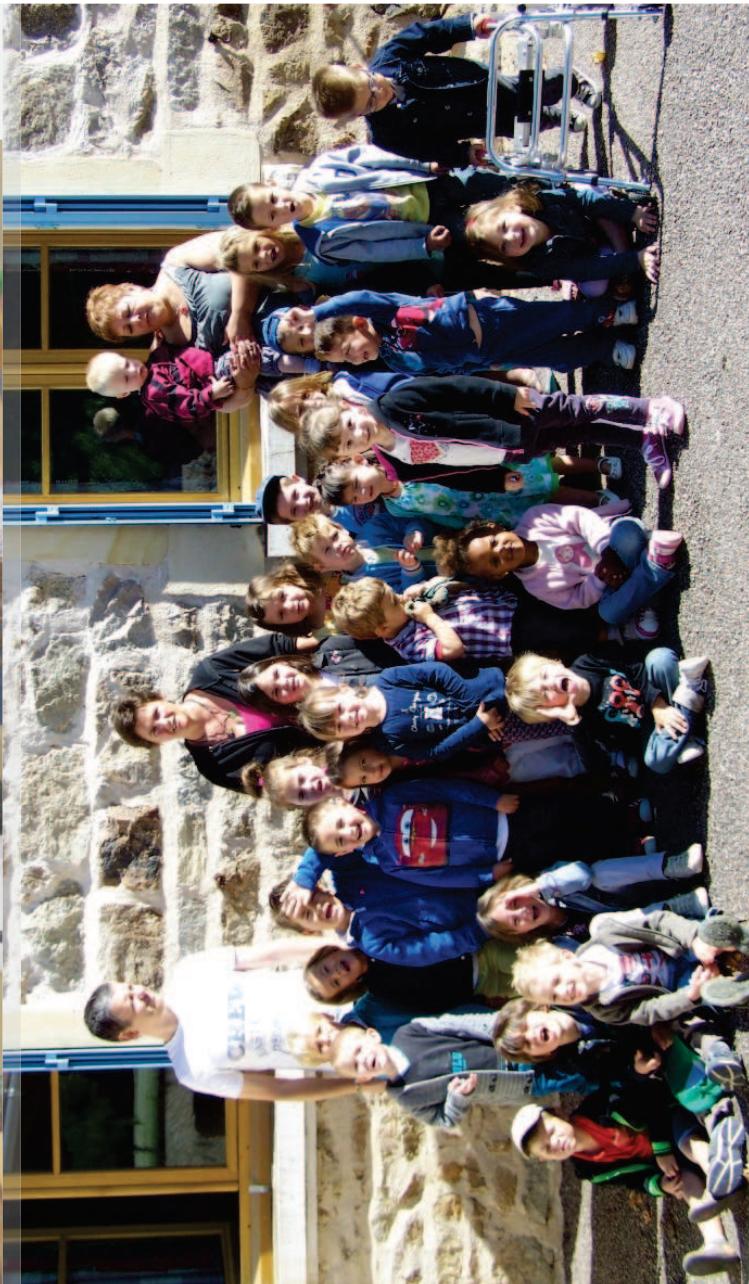
Depuis début novembre, une auxiliaire de vie scolaire (AVS) - Véronique Mongiraud - est présente pour aider à l'intégration d'un élève.

Dans le cadre du projet d'école du RPI, c'est sur le thème des 5 continents que s'élaborre une partie des activités de la classe : après l'Asie et le Grand Nord, c'est l'Amérique qui sera bientôt abordée ...

L'année 2015 verra aussi les premières sorties USEP être organisées : jeux de lancer, randonnée et pilotage sont en projet.

En attendant, à l'issue d'un premier trimestre bien rempli, c'est un repos de Noël bien mérité qui attend élèves et encadrants.

Philippe Russier



Beythnous scolaires

Apprendre autrement

Depuis la rentrée de septembre 2014, les jeudis après-midi sont réservés aux Temps d'Activités Péri-scolaires facultatives et gratuites. 22 enfants fréquentent ces temps avec assiduité, ils sont encadrés par Elisabeth Vernay titulaire du BAFA, Cindy Palabost et pour la sieste Michèle Coudour. Le thème central cette année est le poisson.

Une diversité d'activités est proposée, sieste, relaxation, travaux manuels, sports, kermesse, jeux d'équipes, théâtre de marionnettes, jeux, peintures, pâte à modeler, chants, dessins individuels et collectifs. Un montage photos est en cours au fil des mois, il sera présenté fin mai, début juin. Un panel qui permet aux enfants de profiter pleinement de ces temps, en étant acteurs des projets : essayer les activités, les tenter, les réussir ou se tromper, réfléchir et s'exprimer par eux mêmes.



Pour la fête de Noël organisé par le sou des écoles, les enfants ont présenté un spectacle de marionnettes et aussi chanté une chanson de père Noël accompagné à l'accordéon.



Sources : Babette Vernay

Page 46

Projet éducatif et pédagogique

Année scolaire 2013/2014

Les trois écoles publiques du RPI se sont regroupées autour d'un projet commun, en fin d'année scolaire dernière, axé sur le thème du **cirque**. De janvier à juin 2014, les classes de Grézolles et de Souteron ont travaillé sur des albums communs autour du thème du cirque et se sont retrouvées à l'école de Grézolles, début juillet, pour un grand **défi lecture**, avec différents ateliers proposés aux élèves sur la journée : puzzles de couvertures, chasse aux livres, visionnage d'extrait du film de Charlot, lectures offertes, jeu de l'oie sur les livres étudiés, et même un atelier d'art visuel avec la confection d'un visage de clown.

Les trois classes, de la petite section au CM2, ont également organisé un beau **spectacle** de cirque à offrir à tous les parents d'élèves à la fête de fin d'année. Pour préparer ce spectacle, les trois enseignants avaient d'abord emmené leurs élèves assister à une représentation du grand cirque Pinder, puis ils avaient organisé, certains soirs après la classe, des ateliers de répétition de **numéros entièrement conçus par les enfants** : numéros d'acrobates, de jongleurs, de clowns, d'acroport, de dompteurs, d'équilibristes, de funambules, etc... Ces ateliers ont été décloisonnés, petits, moyens et grands des trois communes se sont mêlés avec plaisir. Tout ceci au service d'apprentissages fondamentaux : vivre ensemble et éducation physique n'ont pas été oubliés !

Les journées et horaires de classe :

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, c'est à dire depuis cette rentrée de septembre 2015, les élèves du RPI ont classe les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matins, ainsi que les lundis, mardis et vendredis après-midi. Les horaires de classe sont identiques à l'an passé : de 8h45-11h45 et de 13h15-16h15.

Ces horaires sont ceux du temps passé en classe et ne comprennent pas le temps d'habillage ou de départ à la cantine.

Les horaires de garderie :

Ils sont les mêmes dans les trois écoles :

- le matin : à partir de 7h30 en cas de besoin (sur demande) service payant.
Sinon de 8h00 à 8h35 le service devient gratuit.
- le soir : de 16h15 à 17h00 service gratuit et de 17h à 18h service payant.

ORGANISATION POUR CETTE ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015



A/ Effectifs et répartition dans les classes à cette rentrée 2014 :

- A Souteron : 1 PS1, 10 PS2, 7 MS et 12 GS soit 30 élèves (+ 1 PS1 arrivé depuis).
- A Grézolles : 3 CP, 9 CE1 et 4 CE2 soit 16 élèves
- A St Julien d'Oddes : 7 CM1 et 5 CM2 soit 12 élèves

Soit un total , à ce jour, de 57 élèves qui comptent sur le RPI, plus 2 PS1 qui ne sont pas comptabilisés dans les effectifs, soit 59 élèves présents dans les classes.

La répartition dans les classes n'est pas très équilibrée cette année, compte tenu de nombreux départs en fin d'année scolaire dernière (dus notamment à la mise en place de la réforme des rythmes) et aussi à des cohortes d'élèves plus ou moins nombreux selon les niveaux (exemple : 12 GS ou 3 CP).

B/ Organisation de cette année scolaire :

Equipe éducative :

- à Souteron : l'enseignante est Catherine Joandel (à temps plein), actuellement en arrêt maladie depuis la rentrée, et remplacée par M. Philippe Russier (à temps plein) + présence tous les matins de Véronique Mongiraud qui occupe les fonctions d' Assistant de Vie Scolaire (A.V.S.) auprès d'un élève à besoin particulier (15 h hebdomadaire).
- à Grézolles : l'enseignante est Astrid Favard (à temps plein) + présence 2 matins et 1 après midi de Hervé Roche (A.V.S.) auprès d'un élève à besoin particulier (9h hebdomadaire).
- à St Julien : l'enseignant est Eric Garnon (à temps plein) + présence 3 matins et 1 après midi de Hervé Roche (A.V.S) auprès d'un élève à besoin particulier (12h hebdomadaire).

Les Assistants de Vie Scolaire (AVS) ne sont pas des employés communaux ; ces personnes sont recrutées par l'Education Nationale et ce, après une demande conjointe de la famille, des enseignants et des professionnels de santé, et après une notification de la MLA (Maison Loire Autonomie). Elles sont nommées pour aider à la scolarisation d'un élève en situation de handicap.
Enfin, intervention dans les écoles, à la demande des enseignants, et selon ses possibilités, de Mme Françoise Clément qui est poste E du RASED.

PERSONNELS DANS LES ÉCOLES

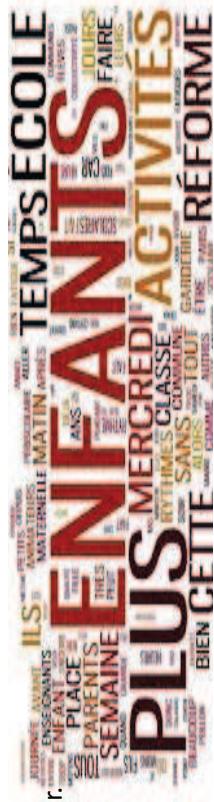
A Souteron :

- Aide de classe : Mme Elisabeth Vernay. Elle aide la classe de cycle 1 le matin, elle revient à 16h15 pour le car, accompagne pour les sorties scolaires.
- ATSEM : Mme Coudour Michèle qui s'occupe de la garderie le matin, travaille avec la classe de maternelle le matin, travaille avec la classe de maternelle le midi, ainsi de parfois de la sieste des petits jusqu'à 15h00. Cindy Palabost s'occupe aussi de la cantine, de la sieste des petits d'aider à la classe l'après midi, ainsi de l'accompagnement au car.

- Garderie du soir et entretien : Mme Vernay Elisabeth. Et parfois Cindy Palabost pour la garderie du soir.

- Cuisine communautaire : Mme Portailler Sylvie.

- TAP : pris en charge par Elisabeth Vernay et Cindy Palabost.



Les TAP : (extrait du compte-rendu du conseil d'école du ...)

Ce temps s'effectue sous la responsabilité des mairies, avec du personnel communal et parfois des intervenants en plus, selon les programmes élaborés par les municipalités.

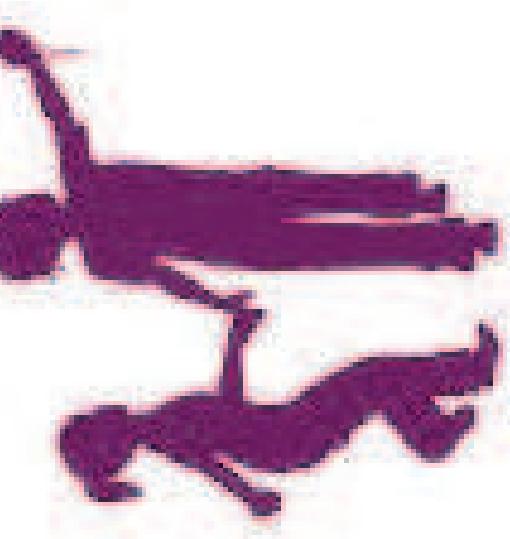
M. Bruyère fait remarquer qu'en l'absence d'intervenant extérieur auprès des maternelles, les TAP ressemblent un peu à une garderie de 3h pour le moment. Il trouve la qualité des TAP moyenne, fait remarquer qu'il existe une différence entre ce qui avait été prévu et ce qui se passe, et évoque le problème de la longueur (3h de suite) pour les maternelles. Les maires répondent que certaines interventions vont se mettre en place progressivement dans l'année et que le personnel communal alterne moments calmes, sieste pour les petits, moments d'activités plus intenses sur un après-midi. Un projet autour du livre voit le jour sur la communauté de communes des pays d'Urfé. Un projet avec l'AGAP cette année (spectacle marionnettes sur le développement durable) sur notre communauté de communes est proposé, avec des intervenants pour concrétiser ce projet. Le problème est financier du côté de la mairie. Les maires s'interrogent aussi sur le bénévolat pour les TAP . Madame Barbier dit qu'il y a très peu de bénévoles sur la commune de Crèmeaux et que dans cette école, les TAP sont répartis en fin de chacune des journées, donc sur un temps moins long, mais que ces temps de TAP ressemblent aussi à de la garderie (lecture d'histoires, jeux, ...) M. Bray exprime aussi l'idée qu'en demandant de l'argent aux familles et donc en rendant ces TAP payants, comme dans d'autres communes, des intervenants pourraient encadrer des activités plus intéressantes et plus nombreuses. Les maires vont refaire un bilan en fin d'année civile. En tout cas , les maires rappellent que ces TAP ne sont pas un temps obligatoire pour les enfants et que les familles peuvent ne pas y laisser leur enfant. Mme Clément ajoute que le but des Tap n'est pas une surenchère d'activités mais aussi un moment de détente.

Madame Rondy demande si beaucoup de petits fréquentent les TAP. Et elle demande aussi le ressenti des élèves sur le TAP. Les enseignants répondent que les élèves apprécient tous les activités au TAP à priori, ce dans les 3 écoles. Ils constatent aussi que l'idée de la fatigue ne ressort pas trop du côté des élèves. Le personnel communal varie ses activités pour occuper le temps (3h) dans chacune des écoles. M. Russier fait remarquer que les petits de maternelles vivent un après midi normal le jeudi après midi à Souteron, avec le même rythme que la classe, à savoir un temps de sieste et un temps pour des activités diverses. Cela n'a donc pas l'air de les perturber.



TAP : Temps d'Activités Péri-scolaires.

LE SOU DES ÉCOLES



Bureau 2014-2015

Vice président: Marcoux Didier

Tresorier: Bruyère Jean-Pierre

Secrétaire adjointe: Dupayrat Stéphanie

Membres actifs :

Marcoux Pascal, Marcoux Richard, Thoinon Ludovic, Vernay Claudine, Marcoux Christophe, Bruyère Jean-Pierre, Peurière Stéphanie, Dalbègue Stéphanie, Merley Claudine, Donjon Magalie, Vallensant Pierre, Thoinon Mickaël, Tardy Yves, Brunon Laetitia, Brunelin Virginie, Paillet Stéphanie.

Effectifs scolaires :

- Maternelle à Souterrain : 30 élèves avec pour enseignant Philippe Russier en remplacement de Catherine Joandel.
 - CP, CE1, CE2 à Grézolles : 18 élèves avec pour enseignante Astrid Favard.
 - CM1, CM2 à St Julien d'Oddes : 13 élèves avec pour enseignant Eric Giron.
- Avec 61 élèves au total les effectifs sont en légère augmentation, en particulier chez les plus jeunes.

Financements apportés par le Sou des écoles :

- Achat de ballons de foot et de basket, de vélos pour ST Julien d'Oddes et Souteron
- Cirque Pinder à St Etienne pour toutes les classes
- Venue d'un auteur de littérature jeunesse
- Sorties USEP (licence et transport)
- Spectacle de Noël avec la troupe roannaise " Croc sol "
- Sorties cinéma pour l'école de Grézolles (transport et entrées)
- Cadeaux de Noël
- Cadeaux de départ pour les futurs 6ème

Sorties prévues :

- Visite du musée des civilisations à St Just St Rambert
- Projet de voyage au Bessat de 3 jours pour une classe africaine

*En cette troisième année d'existence, le RPI,
Grézolles - St Julien d'Oddes - Souteron
peut se féliciter de la bonne ambiance
lors de ses manifestations et de leur préparation.*

Manifestations :

- 1 journée de vendange à Ambierle en octobre a rassemblé une douzaine de parents dans la bonne humeur

Ventes de pizzas (une en novembre et la seconde en mai)

Première vente de sapins

Concours de belote le 16 janvier 2015 à 20h à Souteron

Repas dansant organisé en mars à Jurié

- Marche des coucous le 12 avril 2015 à Souteron (4 circuits proposés de 6 à 26 km)
- Fête clôturant l'année scolaire avec spectacle présenté par les enfants et barbecue en soirée



SOUTERNON et GREZOLLES.



L'année 2014 se résume ainsi :

- Commémoration du 19 Mars 1962 (52ème anniversaire du cessez-le-feu en Algérie).
- Cérémonie du 8 Mai (anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale en 1945).
- Cérémonie du 11 Novembre (anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale en 1918).

Célébrées à Souteron et Grézolles.

Suite à la dernière réunion de la FNACA, aucune festivité n'a encore été programmée pour l'année 2015. Marcel Mangavel fait office de responsable de l'association dans l'attente du renouvellement du bureau : une réunion se tiendra en début d'année 2015.

**L'ensemble des membres de l'association de Souteron – Grézolles souhaite un rapide rétablissement à Raymond Vernay
et
Présente tous les voeux de bonheur pour la nouvelle année à tous les adhérentes, adhérents et amis de la FNACA.**

Classes en 0 et 5

Première réunion des classes le samedi 7 Mars à 11h salle de la mairie.



Le local mis à la disposition des jeunes n'est plus beaucoup utilisé et si certains jeunes du village souhaitent s'en occuper ils seraient les bienvenus, (s'adresser en mairie).

Souternon, mon village



Comme chaque année, le **CCAS** a laissé le choix aux Anciens de 70 ans et plus de participer à un repas qui a eu lieu le 16 décembre à la "Pizzé Poulande" à St Georges de Baroille ou de recevoir un colis de Noël.



Les membres non élus, nommés par le maire sont : Mmes Agathé POTHIN et Sylvette VERNAY et MM Jean-Louis VERNAY et Raphaël THOMAS.

Cette petite attention organisée par le **CCAS**, nous donne l'occasion outre le plaisir de se revoir, de faire le point sur l'évolution de notre population et de nous souvenir de ceux qui nous ont quittés.



Marius Coudour nous a quittés cette année, il avait participé activement à l'écriture du "Bichicot", toujours avec humour et entraîn, une grande satisfaction pour lui d'avoir collaboré à l'élaboration de ce livre sur sa commune qui lui était si chère. Les membres de l'association souhaitent aux souternois et souternoise une très bonne année 2015.

La buvette :

La buvette communale est gérée par l'association « Vive la vie à Souteron » et est ouverte tous les dimanches à partir de 11h30 .
L'association se compose de 15 membres qui par groupe de deux ou trois tiennent la buvette à tour de rôle.
Pour toute occasion elle peut être ouverte sur demande auprès d'un des adhérents ou du président au 06 85 68 55 22.

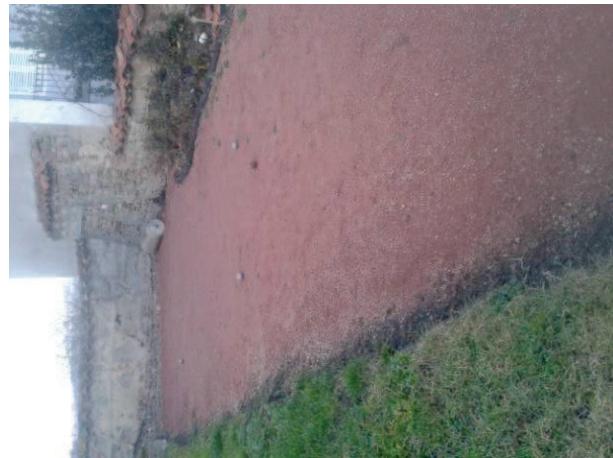
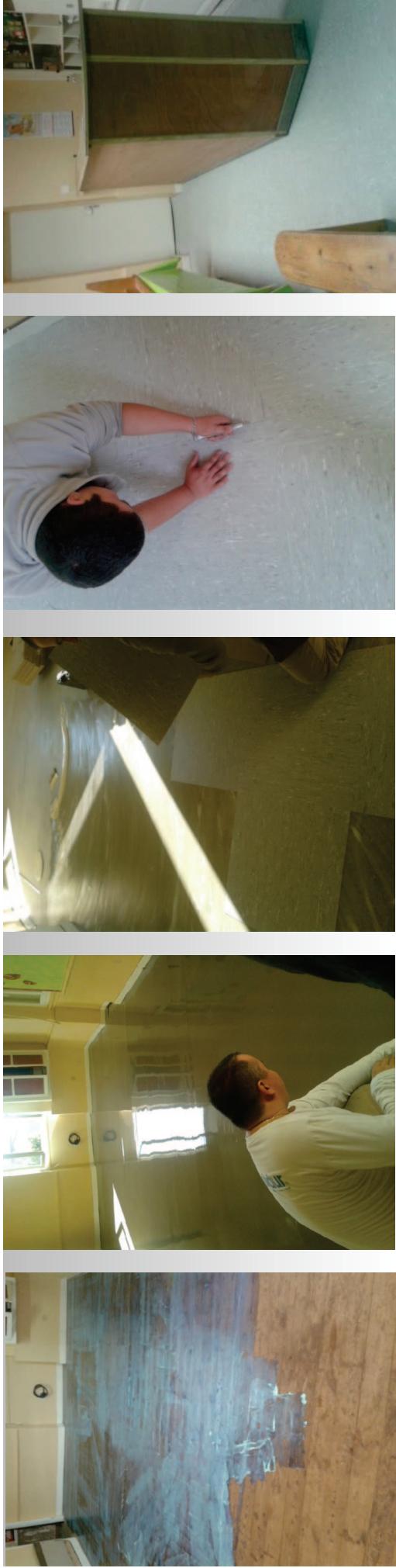


Photo de groupe lors d'une soirée déguisée



Au cours de cette année, un terrain de pétanque a été créé au fond du jardin et peut être utilisé par toutes les personnes qui le souhaitent.

Dans la continuité des travaux réalisés en 2012 le sol a été refait et des dalles ont été posées par-dessus le parquet.
Quant au bar qui tenait beaucoup de place dans la salle il a été détruit et remplacé par un nouveau (construit par les membres de l'association).



Pour refaire le sol nous avons fait appel à un artisan spécialisé dans le revêtement de sol (Mickaël Guilhot), et nous avons procédé en 3 étapes :

Application d'un produit pour débriber le parquet et permettre à la chape d'adhérer

Préparation et mise en place de la chape

Une fois la chape sèche (1 semaine) collage des dalles de revêtement de sol

Suite à ces derniers travaux, une inauguration sera prévue le dimanche 7 Juin à partir de 11h30.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 17 Janvier, 2 membres ont quitté l'association et 3 nous ont rejoints. Bienvenue à Sébastien, Flavien et Matthias.

Composition du bureau :

Président : Benjamin Vernay / Vice président : Julien Coudour

Tresorière : Mélanie Pion / Vice trésorier : Bastien Vernay

Secrétaire : Benoît Coudour / vice secrétaire : Anais Vernay

La bibliothèque municipale : Lecture et projets

Toujours de nombreux ouvrages à disposition GRATUITEMENT chaque dimanche de 9 heures à 11 heures 15.



Romans, bandes dessinées, ouvrages de jardinage, bricolage, cuisine, société, romans policiers ou du terroir sont remplacés plusieurs fois par an à l'occasion du passage du bus bibliobus ou de la navette du Conseil Général par des ouvrages récents ou sur réservation.
Les bénévoles procèdent à l'achat de romans chaque année, dont les thèmes intéressent largement nos lecteurs, pour enrichir et renouveler régulièrement notre offre. L'équipe remercie chaleureusement les personnes ayant offert gracieusement des livres cette année.

Projets pour 2015 :

La bibliothèque souternoise s'associe aussi en 2015 au concours d'écriture organisé par la Médiathèque cantonale à l'occasion de la semaine de la langue française et de la francophonie « Dis-moi dix mots que tu accueilles »

Échelle d'inscription Catégorie « individuel »

« Choisir le sexe : Individuel 8 - 11 ans Individuel 12 - 17 ans Titre du livre »,
« Payer ou non l'option d'un autocollant avec la liste des mots »,
« Nom et prénom du candidat »,
« Date de naissance »,
« Pour les meilleurs. Nom et prénom du représentant (Agaf) »,
« Rendre à l'ensemble des résultats »,
« Adresse postale »,
« Adresse e-mail »,
« Téléphone fixe »,
« S'inscrire au concours »,
« Signature sur rapport/motivation (Agaf) (au bas de l'autocollant)

L'année 2014 a été consacrée à un lourd travail d'informatisation du fonds communal (composé de plusieurs centaines de romans, documentaires).
2015 devrait voir l'aboutissement de ce travail conséquent.

L'ensemble des bénévoles vous présente ses meilleurs vœux pour une belle année 2015 et vous accueillera avec plaisir chaque dimanche

<http://www.cc-valaisurable.fr/uploads/pdf/R%C3%A8glement%20concours%20individuel.pdf>


M. 
Le et approuvé
Le Président de la CCVAL
M. Georges BERNAT
Le et approuvé Signature

Marie Claude Benoit, Josette Lefranc, Odette Dégoutte, Agathe Pothon, Cécile Deux

La quatrième année de l'atelier d'écriture souternois, émanation et bras armé de stylos de la bibliothèque municipale s'achève .

Au delà des réunions bimensuelles (mercredi 18 heures), deux événements ont plus particulièrement marqué l'année 2014 :

- L'élaboration d'un conte pour enfants, travail commun et de longue haleine avec l'appui bénévole d'une dessinatrice pour les illustrations. Édition et parution sont prévues pour le premier semestre 2015.
- Mi Juillet 2014 une " nuit de l'écriture " ou l'équipe actuelle a retrouvé avec plaisir nombre d'anciens et de conjoints pour une soirée-nuit de travail et de convivialité.

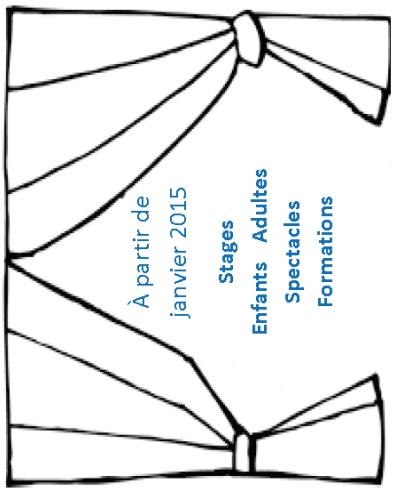
A tous ceux et celles qui seraient prêts à rejoindre l'atelier d'écriture mais n'osent pas franchir le pas, nous tenons à rappeler que c'est avant tout un lieu de détente, de partage et de bonne humeur, et en ces temps cruels un lieu de tolérance et de liberté.

Pour tout renseignement :

B. et M.BADAUD

04.77.65.40.23





La compagnie le Théâtre du Poisson-Lune a été créée en 2000 par Céline Barbin. Depuis sa création elle a porté de nombreux projets dans toute la France avec des partenaires variés (théâtres, groupes de musiques, écoles, hôpitaux, entreprises, associations).

Ses trois grands axes d'interventions et de propositions s'articulent autour du spectacle vivant, du développement personnel et de la pédagogie. Elle propose des spectacles, des formations, des conférences.

17 (19h) et 18 (15h) janvier



Inauguration



Théâtre du Poisson-Lune

à Souteron
Entrée libre

Renseignements : 06 75 70 44 26

www.theatredupoissonlune.com

Inauguration le 17 janvier à 19h et le 18 janvier à 15h, animée par la chanteuse Anne-Claire et Céline Barbin.

Info : sur la venue à nouveau de Dominique Eberlin le 28 février sur les difficultés d'apprentissage.



Organisé par le Théâtre du Poisson-Lune

Mieux comprendre la DYSLLEXIE

Conférence et Rencontre avec Dominique Eberlin spécialiste en remédiation coachingdetude.com

Dyslexie
Dyspraxie
Dyscalculie

à SOUTERNON (42)

28 Février 2015
14h à 17h

Informations : **06 75 70 44 26**

Lieu : Théâtre du Poisson-Lune
Parières - 43260 Souteron
Participation libre aux frais

Voici les dernières nouvelles de notre comité, depuis 2012 nous aidons Sembulichampatty dans le sud de l'Inde un village de tribaux, se sont des adivasis dont certains sont déplacés ou rejetés. Ils sont très pauvres mais ils ont envie de s'en sortir et notre aide porte souvent sur des projets sources de revenus. Notre but : donner l'autonomie à nos jumelages dans des projets collectifs comme des forages, des constructions de dispensaires ou l'achat d'animaux. Demander une participation du gouvernement et des villageois ce peut être une participation d'aide aux travaux. L'échange de courrier nous permet de leur faire connaître notre situation économique, avec un nombre important de chômeurs en France. Imposer nos conditions et leur signifier que notre aide sera limitée dans le temps afin de venir aider d'autres villages. Voici le dernier compte rendu de visite de Denish notre permanent à Sembulichampatty.

Nous avons eu une réunion avec le responsable et les villageois. Il a été décidé de donner sous forme de prêt 10000 Rs à chacune des 16 familles pour l'achat de chèvres, c'est l'activité principale dans la région. 10 autres familles recevront la même somme au fur et à mesure du remboursement des prêts. Ainsi tous les villageois auront droit à leur prêt. Puis il a été affecté 9500 Rs pour des fournitures scolaires, 10000 Rs pour l'aide médicale, 10000 Rs pour augmenter le capital du micro crédit, 6000 Rs pour la réparation des huttes des femmes seules et 6000 Rs pour l'aide au mariage. Notre ancien jumelage de Seekuparai va bien, les villageois se débrouillent, grâce à nous ils sont heureux. Bien sûr tous nous remercient.

Les 250 € par trimestre que nous envoyons sont d'un grand secours pour notre jumelage. Les conditions de vie sont déjà meilleures Il reste encore des choses à faire mais grâce à LACIM, à vous, nous allons faire en sorte que Sembulichampatty devienne autonome.

Si vous êtes sensible sur le principe de demander une contre partie et de ne pas faire de l'assistanat venez rejoindre la grande famille de LACIM soit en nous contactant soit à vous adressant directement au siège social à Croizet sur Gandy. Les besoins sont réels, nous avons besoin de vous.

Pour nous aider dans notre action, vous pouvez adresser votre chèque à Roger Dégoutte Prachaise 42260 Souternon, libellé à l'ordre de LACIM Souternon. Vous recevrez alors un reçu de déduction fiscale. En sachant que l'abattement est de 66% (ainsi, un versement de 100 € correspond en réalité à 34 €). Chaque adhérent ou bienfaiteur est informé sur l'utilisation de l'argent et reçoit régulièrement les infos de l'association. Sachez que les villageois apprécient votre aide et vous remercient. En ce qui concerne les manifestations nous aurons, une vente d'oeilllets fin avril, une soirée spectacle qui s'adresse à tout public le 24 oct. à la salle culturelle de St Germain et une soirée théâtre le 13 déc. à la salle des fêtes de Souternon.



Le comité des fêtes de Souteron créée en juin 1970 fêtera cette année son 45ème anniversaire.
M. André Clément assura en premier la présidence puis Jean Thomas, Jean-Louis Vernay et depuis 2008 Sébastien Farge.

Le comité compte désormais une quarantaine de membres.

Une ambiance familiale permet au groupe d'échanger et de trouver de bonnes idées pour animer la commune.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe il n'est pas trop tard.
Prenez contact avec le président.



Le comité vous présente tous ses meilleurs voeux pour la nouvelle année et vous souhaite nombreux lors de ses prochaines manifestations.



LE BUREAU :

Président : Sébastien FARGE

Vice-Président : Aurélien GAUDARD

Tresorière : Céline CHAFFANGEON

Vice-Trésorière : Linda GAUDARD

Secrétaire : Karen SIMON

Secrétaire adjoint : Bernard CHAFFANGEON

Membres du bureau :

Dominique BOUILLET, René BRUN,

Thierry COUDOUR,

Jean-Louis VERNAY.

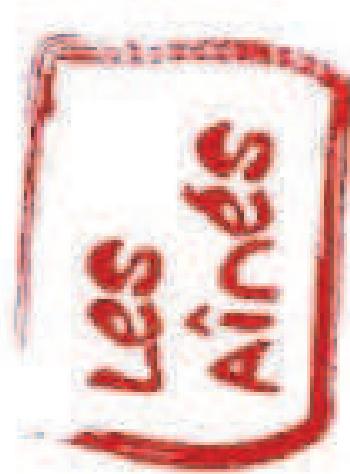
Les premières dates à retenir :

- 30 janvier belote

- 14 juin brocante

- 8 / 9 / 10 août fête

Le Repas



Exceptionnellement, le traditionnel repas du comité offert à nos aînés n'a pas pu avoir lieu en 2013.

C'est pour cela que deux repas ont été organisés l'année dernière : le 19 janvier et le 21 avril à la salle des fêtes du village.

Ces journées permettent aux plus jeunes et aux plus anciens de se retrouver autour d'un bon repas, d'échanger, de partager et de passer un bon moment entre rigolades et parties de cartes.

La cinquantaine de gourmands présents ont apprécié les bons plats préparés par le restaurant de St Martin La Sauveté ainsi que la soupe à l'oignon.

Vous pouvez déjà noter que le repas 2015 aura lieu le lundi 6 avril.



9 juin 2014 : 55 exposants se sont donnés rendez-vous sur la place du village pour le vide grenier.
Au fil des ans, notre petit vide grenier attire de plus en plus de monde.
Retrouvons-nous le 14 juin 2015 !





14/07/2014

Chaque année, pour le 14 juillet, les membres du comité s'octroient une journée récréative : parfois un voyage (Le Pail (03), Lac d'Aiguebelette (73), Lac des Sapins (69),...) ou un pique-nique. Après s'être rendu à l'étang de Luré en 2013, direction la salle de la SOVA en 2014.

Repas, balade, pétanque... une cinquantaine de gourmands a apprécié ces bons moments.



FÊTE PATRONALE 9.10.11 AOÛT 2014

Quelques chiffres :

- 380 brioches.
- 360 plateaux repas.
- 72 doublettes pour la pétanque.

Depuis quelques années maintenant nous essayons de trouver de nouvelles idées pour vous divertir :

- * 2008 > Trial Moto
- * 2010 > Les fauves de Yann Gruss
- * 2013 > Fête Western
- * 2014 > Voyage au Brésil

De belles danseuses se sont déhanchées sur les musiques brésiliennes et les capoeiristes nous ont montré leur art : savant mélange entre danse et combat.
Les entrecôtes ont cette année encore remporté un franc succès.

Ce week-end de fête a pris fin le lundi par le traditionnel et non moins apprécié concours de pétanque.

En ce début 2015,
tous les membres vous souhaitent une bonne et heureuse année, et espèrent continuer à tenir un rôle important dans la gestion de la faune sauvage.

C'est dans ce sens que nous avons écourté la période de la chasse aux lièvres, constatant une baisse de population de cette espèce.

BUREAU 2014 – 2015

Président : Thierry COUDOUR

Vice-président : Olivier CHAUX

Secrétaire : Laurent BOUILLER

Vice-secrétaire : Lionel GAUDARD

Trésorier : Gérard PION

Vice-trésorier : René BRUN
(le bureau reste inchangé)



Manifestations 2015 :

Concours de belote : samedi 28 février

Matinée Tripes : dimanche 22 mars

Le dimanche 22 mars, à la salle des fêtes de Souteron, de 9h à midi, tripes ou entrecôtes, sur réservation auprès des chasseurs.
Comme chaque année un repas avec les propriétaires dans un restaurant du coin viendra clôturer la saison.

L'effectif reste stable avec l'arrivée de Martial VERNAY, en chasseur accompagné.

Saluons au passage la naissance d'un futur chasseur : Tom GAUDARD.

LES CORRESPONDANTS DES JOURNAUX,

Le PROGRES – La TRIBUNE

Elisabeth VERNAY
" Prachaise "

42260 SOUTERNON
Tel : 04-77-65-54-65

Adresse mail : jeanlouis.vernay@orange.fr



Le PAYS

Bernard CHAFFANGEON
"La Chaux"

42260 SOUTERNON
Tel : 04-77-65-44-67

Adresse mail : nanardu42@orange.fr

(les articles devront être transmis à Bernard au plus tard le dimanche soir pour parution dans le pays de la semaine qui suit)

Le PAYSAN de la LOIRE

Laurent Bouiller
42260 SOUTERNON
Tel : 06.89.40.61.24

Adresse mail : l.bouiller@42.sidderal.fr

OUVERTURE DE LA Mairie AU PUBLIC :

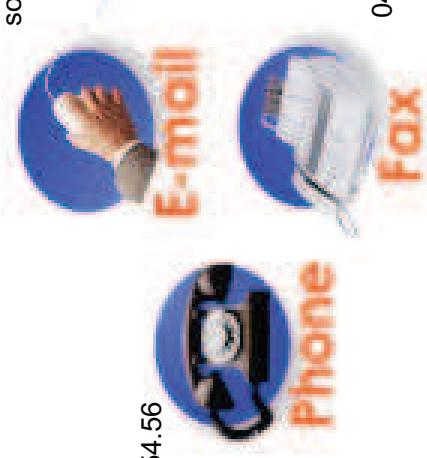
- les mardis de 9 heures à 12 hrs.
- les jeudis de 14 heures à 18 hrs.
- les samedis de 9 heures à 12 hrs.
sauf le dernier samedi du mois.



RÉMISE DES ORDURES MÉMORIELLES :

Le Jeudi matin, 1 fois / Semaine : attention, le vendredi à partir du 1^{er} Mars !
(de la compétence communautaire)

souternonmairie@yahoo.fr



04.77.65.54.56

04.77.65.50.04



**VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DES INFORMATIONS ?
CONTACTEZ NOUS :**

Par courrier à l'adresse suivante :

Commune de SOUTERNON
Mairie
Place de l'église
42260 SOUTERNON

PERFORMANCES DES FLUX
Jean-Louis GAILLARD, Maire :
Sur rendez-vous.
Corinne CHAUX, 1^{re} Adjointe :
Sur rendez-vous.
Franck BEFORT, 2^{ème} Adjoint :
Sur rendez-vous.



LOCATIONS DE LA SALLE DES FÊTES :

- . Associations Souternoises :
 - . 1 gratuité par année civile. Seule la consommation d'électricité sera facturée (0,10 € par kwh consommé)
 - . par utilisation supplémentaire : 50€ + les frais d'électricité (0,10 € par kwh consommé)

Associations non Souternoises et particuliers :

- . Cas général : 190€ + les frais d'électricité (0,10 € par kwh)
- . Vin d'honneur (manifestation ne dépassant pas une demi-journée) : 55€ + les frais d'électricité (0,10€ par kwh consommé)
- . Réunion de famille après un enterrement : 50€

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.
Un chèque de caution de 500 € sera établi lors de la réservation.
Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.

Il est demandé aux associations de retenir les salles communales au minimum un mois à l'avance.

La demande de location doit être faite par une personne physique.
Aucune location ne sera considérée comme définitive si elle est seulement demandée par téléphone ou par une personne intermédiaire.
Un contrat de location doit obligatoirement être établi en mairie, accompagné d'un chèque de caution (500€).

Une option nettoyage sera proposée au prix de 50€
(voir modalité en Mairie lors de la réservation)



LOCATIONS DE LA SALLE DES MARIAGES :

- . Manifestation organisée par des particuliers : 55€
 - . Réunion ou manifestation organisée par des associations Souternoises : gratuit
 - . Réunion ou manifestation organisée par des associations non Souternoises : 60€
 - . Réunion de famille après un enterrement : 30€

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.
Un chèque de caution de 150 € sera établi lors de la réservation.
Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.

CIMETIÈRE COMMUNAL

- . Ventes des concessions
- . Les concessions sont divisées en trois classes, à savoir:
 - .les concessions perpétuelles
 - .les concessions cinquantenaires
 - .les concessions trentenaires

Le prix de vente des concessions s'établit comme suit :
.concessions perpétuelles 1000€ par tombe, soit 2m²
.concessions cinquantenaires: 500€ par tombe, soit 2m²
.concessions trentenaires: 250€ par tombe, soit 2m²

Les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l'autre tiers sera attribué au Centre Communal d'Action Sociale. Le tout sera néanmoins payé à la caisse de Monsieur le Receveur Municipal qui reversera au C.C.A.S. la part qui lui est attribuée.



PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT

En partenariat avec le Conseil général de la Loire, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable lance un dispositif d'amélioration de l'habitat privé.

Les objectifs de ce dispositif rejoignent ceux du Plan Départemental de l'Habitat validé par l'Etat et par le Conseil général de la Loire à savoir :

- Réhabiliter le parc ancien et lutter contre l'habitat indigne ou dégradé
- Lutter contre la précarité énergétique (réalisation de travaux d'économie d'énergie)
- Adapter les logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie

Dès 2015, un accompagnement individuel sera proposé pour les porteurs de projet de rénovation de leur habitat, éligibles aux aides de l'Agence Nationale pour l'Habitat. La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable a décidé de consacrer 10.000€/ an sur 3 ans pour compléter les financements qui pourront être obtenus de l'ANAH.

Exemples de travaux financables :

Objectif	Type de travaux
Lutte contre l'habitat indigne	-Redistribution des pièces -Mise aux normes électriques -Remplacement sanitaires -Isolation murs et planchers -Système de chauffage
Lutte contre la précarité énergétique	-Remplacement chauffage vétuste -Isolation thermique -Membraneries, ventilation -Energie renouvelable
Adaptation au vieillissement et handicap	-Remplacement baignoire endouche -Rampe accès -Monte escalier
Les objectifs sont cumulables	Les travaux doivent être réalisés par des entreprises agréées

Les aides mobilisables varient en fonction du projet et des ressources du foyer.

Pour tout renseignement contactez le PACT Loire au 04 77 43 08 80

qui instruira toutes les demandes et les dossiers.

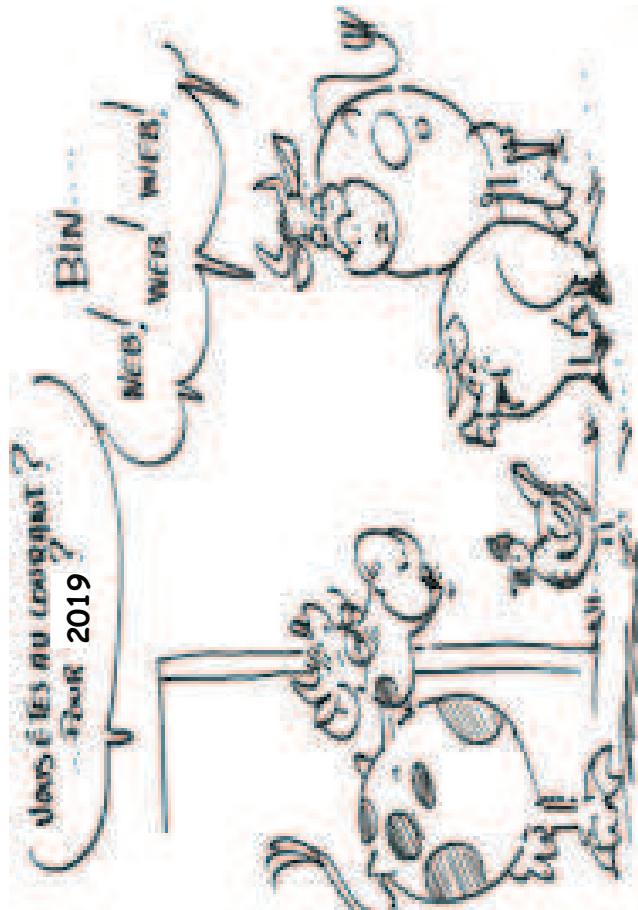
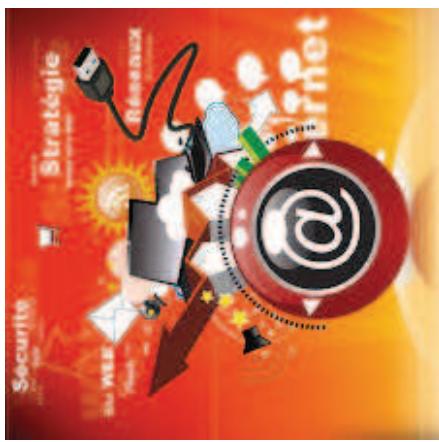
Zoom sur quelques actions phares de la CCVAL



LE TRES HAUT DEBIT ARRIVE SUR NOTRE TERRITOIRE !

Le grand projet départemental Très-Haut-Débit 42, porté par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire) en partenariat avec le Conseil général de la Loire et les intercommunalités, vise à créer un réseau fibre optique afin de desservir tous les habitants du département d'ici à 2020.

Les élus de la CCVAI ont délibéré favorablement en juin 2013 pour que le SIEL réalise sur notre territoire l'étude de déploiement du THD. Cette étude est désormais terminée et les élus se sont positionnés sur la réalisation des travaux de déploiement de ce Très-Haut-Débit.



Zoom sur quelques actions phares de la CCVAI



Il s'agit de créer un réseau « fibre » jusqu'au plus près des habitations, au départ d'un Point de Mutualisation (PM) comparable à un central téléphonique, jusqu'à un Point de Branchement (PB) regroupant plusieurs abonnés. Le raccordement se fait de ce Point de Branchement jusqu'à votre domicile où sera installée une Prise Terminale Optique (PTO).

Retrouvez tous les autres projets et actions de la CCVAI sur son site Internet
www.cc-vaisaxisable.fr et dans le prochain bulletin d'informations **Interc'm à paraître début 2015.**

CONCOURS D'ÉCRITURE MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

Le concours d'écriture 2015 « Dix mots que tu accueilles » est ouvert.

Ce concours est organisé par la Médiathèque intercommunale dans le cadre de la semaine de la langue française qui aura lieu en mars 2015.

Les dix mots sont les suivants : Amalgame, Inuit, Bravo, Kermesse, Cibler, Grigri, Wiki, Kitsch, Sérendipité, Zénitude.

Les textes doivent être adressés avant le 27 février 2015 ; la feuille d'inscription et le règlement sont disponibles dans les mairies, relais bibliothèques et à la CCVAI (médiathèque et site internet). La remise des prix aura lieu fin mars.



Zoom sur quelques actions phares de la CCVAI

COMÉDIE ITINÉRANTE DE ST ETIENNE

Dans cadre du projet de Comédie itinérante initié en 2014-2015 par la CCVAI avec la Comédie de St Etienne :

- la CCVAI accueille à St Martin La Sauveté mercredi 01 avril à 20h le spectacle jeune public « Grimm »,
- la CCVAI propose des places à tarif réduit pour aller voir les spectacles suivants à la Comédie de St Etienne :
 - « 36 Nulles de Salon » vendredi 09 janvier à 20h. Tout public
 - « Petits contes d'amour et d'obscurité » jeudi 19 mars à 20h. Tout public
 - « Aglais au pays des malices et des merveilles » vendredi 22 mai à 19h. Jeune public

Réservez vite vos places pour ces spectacles auprès de l'accueil de la CCVAI ! (04-77-65-48-75).

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE INTERCOMMUNALE DES VALS D'AIX ET ISABLE

Les élèves de l'école de musique et danse des Vals d'Aix et Isable ont fêté Noël avant l'heure début décembre 2014 en participant à différentes animations.

Les festivités ont débuté mercredi 10 décembre à 15h à la MARPA de St Martin La Sauveté en jouant pour les résidents et leurs familles des airs connus de Noël.



Mercredi 10 décembre à 20h, à la salle culturelle Geyzolon Duluth de St Germain Laval, les danseurs ont dévoilé quelques chorégraphies à leurs parents, en présence du Père Noël qui les couvrit de cadeaux. Enfin, mercredi 17 décembre à 15h, à la Maison de retraite de St Germain Laval, les musiciens ont enchanté les résidents par les chants et les musiques de Noël : Petit Papa Noël, Douce nuit, Noël russe ...

Zoom sur quelques actions phares de la CCVAI



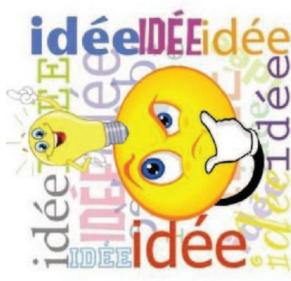
Les prochains rendez-vous de l'école de musique et danse :

- Dimanche 01 février à 10h30 : Heure musicale à Luré
- Mercredi 10 juin à 20h : spectacle de danse des petits à la salle culturelle G.Duluth de St Germain Laval
- Samedi 13 juin à 20h30 : spectacle de danse des plus grands à la salle culturelle G.Duluth de St Germain Laval
- Samedi 20 juin à 20h00 : audition musicale de fin d'année à St Martin La Sauveté



Carte Nationale d'identité

Allongement de la durée de validité de la carte d'identité de 10 à 15 ans
- 20.12.2013
Le décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 a modifié la durée de validité des cartes d'identité délivrées aux personnes majeures.
Ce texte ne s'applique qu'à partir du 1er janvier 2014.
Les informations contenues sur cette page restent d'actualité et seront modifiées à cette date.



Déclarer les chantiers et projets de travaux : DICT, DT, ..

Ministère en charge de l'environnement

Cerfa n°14434*01

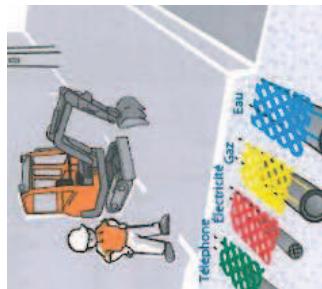


Avant d'effectuer des travaux à proximité d'un ou plusieurs réseaux ou canalisations, il est nécessaire d'adresser une déclaration préalable aux exploitants concernés, après avoir consulté le téléservice de recensement des réseaux ou un prestataire conventionné par le guichet unique.

À utiliser d'abord par le maître d'ouvrage (ou responsable de projet), qui doit remplir la partie gauche (DT), et ensuite par l'exécutant des travaux (qui peut être une entreprise ou un particulier), qui doit compléter la partie droite (DICT).

Remplace les cerfa n°13619*01 (ancien 90-0189) et n°13618*01 (ancien 90-0188), qui ne sont plus en vigueur.

<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R17295.xhtml>



Nous vous rappelons qu'une boîte à idées est toujours disponible en mairie. Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques, suggestions et désirs concernant la vie dans votre village. C'est avec sérieux que nous en prendrons connaissance et tiendrons compte de vos demandes.



Que Faire Si tous Mes papiers ont été volés en même temps ?

(Mise à jour le 28/01/2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) et Ministère en charge de l'intérieur)

Si vos papiers d'identité ont été volés, il faut déclarer le vol et porter plainte avant de demander des nouveaux papiers.
Pour demander des nouveaux papiers, les démarches à effectuer dépendent de votre situation. Si vous possédez des photocopies des documents volés, leur présentation aux autorités vous aidera dans vos démarches.

Déclaration de vol

- Si le vol s'est produit en France, la déclaration de vol doit être faite auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie.
- Si le vol a eu lieu à l'étranger, la déclaration doit être faite aux autorités de police locales puis si vous êtes Français, au consulat de France le plus proche.
- En cas d'urgence, le consulat peut établir un passeport temporaire ou vous délivrer un laissez-passer pour vous permettre de rentrer en France.

Déclaration de vol

Après avoir déclaré le vol, vous pourrez demander vos nouveaux papiers :

- Carte nationale d'identité : les pièces à produire diffèrent en fonction de l'âge du titulaire. Il s'agit soit d'une demande de renouvellement de carte d'identité d'une personne majeure, soit d'une demande de renouvellement d'une carte d'identité d'un enfant mineur.
- Passeport : les pièces à produire diffèrent en fonction de l'âge du titulaire. Il s'agit soit d'une demande de renouvellement du passeport d'une personne majeure, soit d'une demande de renouvellement d'un enfant mineur.
- Permis de conduire : le récépissé délivré par les autorités n'est valable que 2 mois. Au delà de cette période, vous n'êtes plus autorisé à conduire avec ce document.
- Certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Il faut commencer par remplacer votre carte nationale d'identité ou votre passeport, car vous devrez présenter une pièce d'identité valide pour demander les autres documents.

Petits détails à Noter



EXTRA DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 05 AVRIL 2010

Le maire de Souteron,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 modifié,
Vu l'article L 211-22 du code rural,
Vu le décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique, notamment son article 7,
Vu l'arrêté préfectoral du 20 juin 1979 modifié portant règlement sanitaire départemental, et notamment son article 99.6,

Considérant les risques, tant pour les piétons, les véhicules, le bétail, que pour les animaux de compagnie eux-mêmes, à laisser ceux-ci vaguer sans surveillance de leur maître, Considérant donc qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, notamment celle des chiens et chats,

ARRÈTE :

Article 1er : Tout propriétaire de chien ou de chat doit tenir son animal en laisse sur les voies communales, rues ou places publiques de toute la commune.

Article 2 : Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit sans délai à la fourrière.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe.

Article 4 : Madame la Secrétaire de mairie, Madame le Chef de la communauté de brigades de gendarmerie de Saint-Just-en-Chevalet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs de la commune, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Prefet de Roanne.



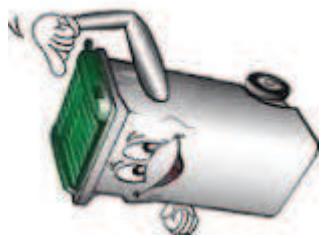
Fait à Souteron, le 5 avril 2010,
Le Maire,
Jean-Louis GAILLARD

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons que les refus de collecte ont débuté pour toutes les poubelles contenant des recyclables ou matériaux acceptables en déchèteries et pour les sacs déposés au sol sans être dans un conteneur fermé. Les déchets seront alors laissés sur place, ils devront être triés et représentés lors de la collecte suivante.

Des autocollants d'avertissemens seront collés sur les conteneurs qui ne peuvent pas être soulevables par le camion et déplaçables avec des roulettes de type bac roulant (exemple plus de poubelles rondes avec 2 anses, même avec un couvercle fermé). En effet cela est imposé par la législation du travail (les rieurs qui en moyenne sur 9 heures de collecte soulèvent jusqu'à 6 tonnes de déchets comptabilisent de nombreux arrêts de travail et maladie).

Les rapports de tournées sont communiqués chaque semaine pour information et un courrier individuel sera envoyé pour expliquer aux personnes qui ont un conteneur sans roulette afin qu'ils se munissent d'un bac roulant normalisé.



JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
01 JEU	Bastie	01 Dim	Présentation	01 Dim	Château le Bois	01 Mer	Hugues	01 Ven	FÉRENCE AVAL	01 Lun	Justine
02 Ven	Géraldine	02 Lun	Blaize	02 Mar	Géraldine	02 Sam	Sandrine	02 Ven	Zoé	02 Mar	Blandine
03 Sam	Edouard	03 Mar	Olivier	03 Dim	Philippe, Justine	03 Mer	Nicolas	03 Dim	Philippe, Justine	03 Mer	O
04 Dim	Méline	04 Mer	Véronique	04 Ven	Isidore	04 Jeu	Claudie	04 Ven	Philippe, Justine	04 Ven	23
05 Lun	Raymond	05 Jeu	Agathe	05 Sam	JACQUES	05 Lun	Judith	05 Ven	Philippe, Justine	05 Lun	O
06 Mar	Lucien	06 Ven	Gaston	06 Dim	Léonie	06 Mer	Prudence	06 Sam	Philippe, Justine	06 Mer	○
07 Mer	Alix	07 Sam	Eugénie	07 Sam	J-B de la Salle	07 Jeu	Gisèle	07 Dim	Philippe, Justine	07 Dim	○
08 Jeu	Guillaume	08 Dim	Apolline	08 Dim	Julie	08 Mer	VICTOIRE 1945	08 Lun	Philippe, Justine	08 Lun	○
09 Ven	Pauline	09 Lun	Arnaud	09 Lun	Félicie	09 Jeu	Gauthier	09 Sam	Philippe, Justine	09 Mar	○
10 Sam	Guilaine	10 Mar	N.D. de Lourdes	10 Mar	Françoise	10 Ven	Fabrice Jeanne d'Arc	10 Dim	Philippe, Justine	10 Mer	○
11 Dim	Julian	11 Mer	11 Mer	11 Mer	Rosine	11 Ven	Stanislas	11 Lun	Philippe, Justine	11 Lun	○
12 Lun	Tatiana	12 Jeu	Félie	12 Jeu	Julie	12 Dim	Achille	12 Lun	Philippe, Justine	12 Ven	○
13 Mar	Yvette	13 Ven	Brigitte	13 Ven	Rodrigue	13 Mer	Rolande	13 Mer	Philippe, Justine	13 Sam	○
14 Mer	Nina	14 Sam	Valentin	14 Sam	Mathilde	14 Jeu	ASCENSION	14 Dim	Philippe, Justine	14 Dim	○
15 Remi	Rémi	15 Dim	Céline	15 Dim	Louise	15 Mer	Patrice	15 Lun	Philippe, Justine	15 Lun	○
16 Nanci	Nanci	16 Lun	Julienne	16 Lun	Béatrice	16 Mer	Désirée	16 Ven	Philippe, Justine	16 Lun	○
17 Sam	Roseline	17 Mar	Mardi Gras	17 Mar	Patrick	17 Ven	Annick	17 Dim	Philippe, Justine	17 Mer	○
18 Dim	Julie	18 Mer	Cendres	18 Mer	Cyrille	18 Lun	Parfait	18 Lun	Philippe, Justine	18 Jeu	○
19 Lans	Maurice	19 Jeu	Gabin	19 Jeu	Joseph	19 Sam	Ida	19 Lun	Philippe, Justine	19 Ven	○
20 Mar	Sébastien	20 Ven	Année	20 Ven	PRINTEMPS	20 Mer	Bernardin	20 Mer	Philippe, Justine	20 Sam	○
21 Mer	Agathe	21 Sam	Pierre Daniel	21 Sam	Clémence	21 Mar	Ascension	21 Jeu	Philippe, Justine	21 Dim	○
22 Jeu	Bernard	22 Dim	Laure	22 Dim	Véronique	22 Mer	Léonide	22 Ven	Philippe, Justine	22 Lun	○
23 Ven	François de	23 Lun	Caroline	23 Lun	Cath de Sudde	23 Mer	Georges	23 Sam	Philippe, Justine	23 Mar	○
24 Sam	Sam	24 Mar	Modeste	24 Mar	Antonin	24 Ven	Fidèle	24 Dim	Philippe, Justine	24 Mer	○
25 Dim	Corinne St Paul	25 Mer	Ramona	25 Mer	Laetitia	25 Mer	Mac	25 Sam	Philippe, Justine	25 Lun	○
26 Lun	Paula	26 Jeu	Alexandre	26 Jeu	Larissa	26 Dim	J du Savent	26 Dim	Philippe, Justine	26 Mer	○
27 Mar	Paule	27 Ven	Habib	27 Ven	Isabelle	27 Lun	2 ^{me} élection	27 Lun	Philippe, Justine	27 Mer	○
28 Mer	Angèle	28 Sam	Honorine	28 Sam	Gontan	28 Mer	Véronique	28 Mar	Philippe, Justine	28 Jeu	○
29 Jeu	Thomas	29 Dim	+	29 Dim	+	29 Mer	Céline	29 Ven	Philippe, Justine	29 Lun	○
30 Ven	d'Elain	30 Lun	Amélie	30 Lun	Robert	30 Jeu	Ferdinand	30 Sam	Philippe, Justine	30 Mar	○
31 Sam											

JUIN

- Comité des Fêtes, Vide grenier
- Sou des écoles, Marche des Coucous
- Inauguration buvette

MAI

- Férenduval
- Philippe, Justine

AVRIL

- Philippe, Justine

MARS

- Philippe, Justine

AVRIL

- Philippe, Justine

MARS

- Philippe, Justine

JUIN

- Philippe, Justine

MARS

- Philippe, Justine

JANVIER

- Philippe, Justine

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER 2016	
01	Thierry	27		01	Adeline	40		01	TOISSANT	49		01	JOUR DE L'AN
02	Marien		○	02	Sam			02	Sabine		○	01	Ven
02	jeu			02	Dim	36		02	Lun			02	Sam
03	Thérèse			03	Ven			03	Hélène			03	Dim
03	Florent			03	Lun			03	Gérald			03	Dim
04	Sam			04	Mar	32		04	Rosalie			04	Mer
05	Dim			04	Mer			04	François			04	Ven
05	Aurotta			05	Sam			05	Julien			05	Sam
06	Lun			06	Dim			06	Yves			06	Mer
06	Thierry			06	Mer			06	Claire			06	Mer
07	Benoit			07	Lun			07	Geoffroy			07	Lun
07	Marc		○	07	Mer			07	Christophe			07	Mer
08	Basat			08	Dim	41		08	Dim			08	Ven
08	Mer			08	Mar			09	Lun			09	Sam
09	Anouchka			09	Mer	37		09	Yannick			09	Sam
10	Urich			10	jeu			10	Denis			10	Mer
10	René			10	Sam			10	Denis			10	Mer
11	Sam			11	Dim			11	Geoffroy			11	Lun
11	Chloé			11	Mer			11	Christien			11	Mer
12	Dim			12	Sam			12	Julien			12	Sam
12	Karine-Françoise			12	Sam			12	Becky			12	Mer
13	Lun			13	Dim	●		13	Véronique			13	Mer
13	Thierry			13	Dim	42		13	Dim			13	Mer
14	Brinck			14	Lun			14	Gérald			14	Lun
14	Stephanie			14	Ven			14	Mer			14	jeu
15	Assumption			15	Sam			15	Juste			15	Ven
15	Marie			15	Dim			15	Dim			15	Mer
16	N-D Mont-Carmel			16	Dim	38		16	Marguerite			16	Mer
16	Chloé			16	Mer			16	Lun			16	Mer
17	Henri			17	jeu			17	Elsbeth			17	jeu
17	jeu			17	Sam			17	André			17	jeu
18	Félicité			18	Ven			18	Mer	47		18	Ven
18	Elisabeth			18	Mer			18	Dim			18	lun
19	Marie			19	Sam			19	Dim			19	Mer
19	Barthelemy			19	Sam			19	Lun			19	Mer
20	Lun			20	Dim			20	Mer			20	Mer
20	Marie			20	Dim			20	Mer			20	Mer
21	Victor			21	Lun	●		21	Adeline			21	jeu
21	Marchandise			21	Ven			21	Céline			21	Ven
22	Mer			22	Sam	34		22	Mer			22	Mer
22	Isabelle		●	22	Sam			22	Dim			22	Mer
23	jeu			23	Dim			23	Lun			23	Sam
23	Christiane			23	Mer			23	Mer			23	Sam
24	Véronique			24	Lun			24	Sam	○		24	Dim
24	Barthelemy			24	Ven			24	Sam			24	Dim
25	Jacques			25	Mer			25	Dim			25	Dim
25	Locat			25	Mer			25	Dim			25	Dim
26	Marie			26	Mer	35		26	Lun			26	Mer
26	Barthelemy			26	Mer			26	Lun			26	Mer
27	Nathalie			27	Dim			27	Mer			27	Mer
27	Juliette			27	Dim			27	Mer			27	Mer
28	Caron			28	Lun			28	Mer			28	jeu
28	Marie			28	Ven			28	Mer			28	jeu
29	Marie			29	Sam			29	Mer			29	Mer
29	Juliette			29	Sam			29	Mer			29	Mer
30	jeu			30	Dim			30	Mer			30	Dim
31	Isabelle de Goya			31	Lun	○		31	Lun			31	Dim

AOUT
Comité des Fêtes, Fête Patronale

NOVEMBRE
CCAS, Concours de belote

Le site Internet communal nous permet de faire connaître la commune auprès du monde entier en diffusant à la fois une présentation de celle-ci, de nos activités, de nos services, des photos, et tout ce que le web peut offrir de meilleur. Riche, vivant et dynamique, le site internet est un véritable outil de communication, efficace pour mettre en avant notre commune dans tous les domaines.

Pour tous, en particulier les associations, nous devons travailler ensemble pour l'enrichir de jour en jour..

Une seule adresse : kaisersf@orange.fr

Bienvenue à Souteron

Cahier des charges : du changement pour le service de dépôt de pain
A lire ...

Compte rendu conseil municipal du 22 Septembre 2014
A lire dans la partie : [compte rendu du Conseil](#)

Election municipale du 7 Décembre 2014
A lire dans la partie : [résultats électoraux](#)

Election municipale du 14 Décembre 2014
A lire dans la partie : [résultats électoraux](#)

Manifestations 2015 : de la chasse, voir sur le calendrier...

SOUTERON

- ▶ Archéologie
- ▶ Histoire & Patrimoine
- ▶ Le Comité d'initiative
- ▶ Nos élections aux conseils
- ▶ Nos élections
- ▶ Résultat municipal
- ▶ Contactez-nous

DEC 2014

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JE SUIS CHARLIE

Etes-vous intéressé pour recevoir des informations par courriel ?
Si oui,
Quelle est votre adresse de messagerie ?